

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
18 septembre 2010
Montréal, Canada**

La réunion est ouverte à 8 h 30.

1. Bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres à la réunion du Comité exécutif, particulièrement à Monsieur Makoto Fujiwara, représentant Monsieur Suzuki, qui assiste à la réunion pour la première fois. Il prend note des excuses de Monsieur Fetisof pour son absence. Ce dernier était présent à la réunion du comité des Sportifs de l'AMA la semaine précédente, mais ses fonctions de sénateur en Russie l'empêchaient de se présenter ce week-end.

Les membres suivants assistent à la réunion : M. John Fahey, AC, président de l'AMA; le professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA; Dre Rania Elwani, membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Javier Odriozola, représentant M. Jaime Lissavetzky, secrétaire d'État aux Sports, Espagne; M. Makoto Fujiwara, représentant M. Suzuki, ministre chargé du Sport, Japon; M. Edward Jurith, directeur des Affaires juridiques, Bureau de la *National Drug Control Policy* (ONDCP), États-Unis; M. Craig Reedie, membre du CIO; M. Patrick McQuaid, président de l'UCI; Dre Zakia Bartegi, représentant M. Labidi, ministre des Sports, Tunisie; M. Bill Rowe, représentant Mme Kate Ellis, ministre des Sports, Australie; M. Christophe De Kepper, représentant M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Andrew Ryan, représentant M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis (ITF) et membre de l'ASOIF; M. René Bouchard, représentant M. Gary Lunn, secrétaire d'État (ministère des Affaires étrangères et du Commerce international) (Sports), Canada.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation, AMA; Mme Julie Masse, directrice, Communications, AMA; Dr Olivier Rabin, directeur, Science, AMA; M. Rob Koehler, directeur, Éducation, AMA; Dr Alan Vernec, directeur médical, AMA et M. Olivier Niggli, directeur, Finance et Juridique, AMA.

Les observateurs suivants ont signé la liste des présences : Takumi Inoue, Hoshi Kaori, François Allaire, Françoise Dagouret, Ole Sorensen et Patrick Schamasch.

2. Procès-verbal de la réunion précédente – 8 mai 2010 (Montréal)

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur l'ordre du jour de la dernière réunion du Comité exécutif. Il leur demande s'il pouvait signer le procès-verbal comme enregistrement exact des discussions.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST fait référence à la page 10 du procès-verbal et sur ce qui a été dit sur les enquêtes en cours relativement à l'incident à Turin. Il dit que le premier paragraphe stipulait que « Cette situation résultait d'un incident survenu quatre ans auparavant, aux Jeux olympiques de Turin. Grâce à la loi italienne, l'AMA avait découvert des activités inappropriées au sein de l'équipe d'Autriche. » Il explique que l'AMA n'avait pas été impliquée dans les contrôles du dopage à Turin. C'était le CIO qui avait découvert des activités inappropriées au sein de l'équipe d'Autriche. On devrait donc remplacer l'AMA par le CIO dans la deuxième partie de la phrase.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils étaient d'accord avec ce que le professeur Ljungqvist venait de dire.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait remarquer que le procès-verbal avait été rédigé en fonction des enregistrements audio de la réunion, et que le professeur Ljungqvist souhaitait modifier ce qui avait été dit lors de cette réunion. Il dit que cela ne représentait aucun problème.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que si ces paroles avaient été prononcées à la réunion, c'était par inadvertance.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 8 mai 2010, incluant la modification présentée par le professeur Ljungqvist, est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du Directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que son rapport présentait plusieurs mises à jour faites par les directeurs des différents départements. Leurs rapports complets seraient disponibles en novembre. Ainsi, son rapport était plus détaillé que d'habitude. Celui-ci avait été rédigé à la fin du mois d'août et il y avait eu des développements depuis. Il ferait donc un compte-rendu verbal de ces développements.

Concernant la Convention de l'UNESCO, il dit que 147 pays avaient ratifié la convention. Le Myanmar et la Papouasie-Nouvelle-Guinée étaient les deux derniers pays à avoir ratifié la Convention depuis la fin d'août. Il ajoute que d'autres ratifications étaient prévues sous peu et que l'UNESCO soulignerait bientôt sa 150^e ratification, ce qui signifiait qu'il s'agissait de l'un des rares traités sous l'égide des Nations-Unies ayant autant de pays signataires. Le directeur général ajoute que la Conférence des parties de l'UNESCO se tiendrait vraisemblablement du 14 au 16 novembre l'année suivante. Les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation étaient prévues les 19 et 20 novembre.

Concernant Interpol, il dit que l'AMA avait eu une présentation de l'officier d'Interpol à la réunion du Conseil de fondation, en novembre. L'AMA avait été invitée à assister à l'Assemblée générale d'Interpol à Qatar le mois suivant, mais ne comptait pas y assister puisqu'aucun point à l'ordre du jour n'abordait les questions antidopage. Cependant, le président rencontrerait le secrétaire général d'Interpol en février. Interpol coordonnait actuellement les enquêtes en matière d'antidopage.

Il dit que les membres pourraient prendre connaissance de la liste des cas juridiques fournie par le département Juridique. Deux commentaires avaient été faits sur des affaires en cours. L'un touchait une décision par laquelle le panel avait déclaré qu'il ne réviserait les périodes de sanction que si la sanction était de toute évidence exagérément disproportionnée. Il dit que cela préoccupait beaucoup l'AMA puisque cela signifiait que, pour des appels dans des cas liés à des substances spécifiques, par exemple, où un sportif pouvait recevoir une sanction allant du simple avertissement à un bannissement de deux ans, il était difficile pour l'AMA de déterminer si elle ferait ou non appel. Cette latitude causait des soucis à l'AMA, mais cette décision aggravait la situation, parce que cela signifiait qu'on ne pourrait faire appel que si le cas était excessif. Il souligne ce point pour illustrer à quel point il était difficile de diriger un département Juridique avec le pouvoir de porter chaque cause en appel.

Il dit qu'il y avait un cas où l'AMA n'avait pas pu faire appel à cause de certaines lois en place. Ce n'était pas la première fois qu'une telle chose se produisait. L'AMA discutait actuellement avec ces pays afin de s'assurer que certaines dispositions de ces lois puissent être des modifiées et que l'AMA puisse faire appel.

L'autre point intéressant qui, selon lui, pourrait intriguer les membres était le suivant : en 2009, la sanction la plus sévère avait été renforcée afin que, dans des cas graves de dopage, il puisse y avoir une sanction de quatre ans. On avait rarement, sinon jamais, imposé une telle sanction depuis. Plusieurs avaient demandé des sanctions plus sévères. Il dit que les membres devraient prendre note de ce fait et se rappeler que plusieurs souhaitaient que des sportifs soient bannis à vie lors d'une première offense. On devait avancer avec précaution ici.

La date limite pour les nominations pour les postes vacants au sein des comités permanents était fixée au 15 octobre. Le directeur général encourage les membres à songer à des nominations possibles dans leurs propres organismes et à soumettre ces informations à l'AMA afin que l'Agence reçoive des nominations de choix pour combler les postes vacants. Ces comités avaient été formés à la suite de discussions et de consultations entre le président, le directeur général et les présidents des comités concernés.

Il dit que les membres avaient en main un rapport sur les ONAD auxquelles l'AMA fournissait son soutien. L'AMA croyait qu'elle devait s'impliquer auprès de certaines ONAD dans des pays qui commençaient leurs activités, des pays plus grands dont les succès sportifs étaient importants et qui avaient un potentiel pour organiser de grandes manifestations sportives. L'AMA collaborait de près avec la Russie et le Brésil. Il dit qu'il y avait eu un recul au Brésil, puisque les mesures législatives promises n'avaient pas encore été adoptées (des élections se tiendraient dans les semaines à venir), ainsi l'AMA devrait composer avec le prochain gouvernement plus tard durant l'année par rapport aux lois proposées.

Il déclare que le travail de l'AMA était vraisemblablement terminé en Jamaïque. La ministre avait reçu le rapport de l'AMA; elle avait annoncé qu'elle formerait un nouveau conseil des gouverneurs. L'AMA n'avait pas vu cette nouvelle composition, mais elle abordait l'un des problèmes importants, soit celui du conflit d'intérêts au sein du conseil de l'ONAD de Jamaïque. L'AMA remplacerait la Jamaïque par un autre pays important sur la liste, et ce, afin que l'AMA dispose toujours d'une liste de pays à aider.

Le dernier pays à noter était l'Inde. Il dit que dans deux semaines, l'Inde organiserait les Jeux du Commonwealth. L'AMA avait fait beaucoup de progrès avec ce pays. Il y avait eu beaucoup de cas positifs en Inde. Il dit qu'on pourrait d'ailleurs aborder ce point dans le cadre des discussions sur la Liste des interdictions, notamment en raison d'une substance dont l'utilisation était courante dans ce pays (l'huile de géranium ou la méthylhexanoamine). Ainsi, ceci pourrait vouloir dire que plusieurs sportifs ne pourraient participer aux Jeux du Commonwealth.

Il ajoute que les progrès avec SportAccord étaient très encourageants. L'AMA devrait remplacer un membre siégeant au Conseil consultatif de SportAccord parce que monsieur Fairweather quitterait ses fonctions à l'AMA, ayant accepté le poste de président de la Fédération internationale de hockey. Monsieur Fairweather n'était pas présent à la réunion (le directeur général présente d'ailleurs ses excuses pour cette absence, au nom de monsieur Fairweather), parce qu'il devait représenter l'AMA à une réunion des sportifs de l'UE, à Dublin. Il ajoute que monsieur Fairweather souhaitait saluer tout le monde et remercier tous les membres pour leur soutien au cours de son passage à l'AMA à titre de directeur des relations avec les fédérations internationales.

Relativement au séminaire sur la lutte contre le dopage, il dit que la direction avait dressé une liste des points retenus lors de la réunion du groupe de réflexion à Oslo et avait fait un rapport aux membres sur ce qui avait été fait en ce sens. Une liste des points retenus la veille serait dressée; il ferait un rapport aux membres en novembre.

Concernant les rapports des différents départements, les membres constateraient que le département Communication avait réalisé des progrès importants avec Facebook et Twitter. La plupart des journalistes du monde entier « twittaient » et le département des Communications de l'AMA « twittait » régulièrement avec les journalistes.

Sur le point de l'éducation, les membres constateraient que l'AMA avait mis en place avec succès le programme Génération Franc Jeu à Singapour. Il remercie d'ailleurs les membres d'avoir pris le temps de visiter le kiosque. Il dit que la réunion du comité Éducation se tiendrait en octobre et qu'il sera heureux d'entendre les conclusions positives de cette rencontre.

Il fait référence à deux questions portant sur le rapport scientifique. Un rapport plus détaillé serait présenté plus tard. Il dit qu'il y avait eu des discussions sur l'IRMS en mai; qu'il y avait deux ou trois pays qui devaient trouver les fonds pour acquérir le système, mais que tous les autres pays l'avaient. L'un des trois pays compléterait la démarche d'ici la fin de l'année. Relativement à la situation des laboratoires hématologiques, cinq laboratoires ayant exprimé leur intérêt étaient en processus de demander une approbation. Il ajoute que le projet du Passeport biologique se poursuivait et que monsieur McQuaid avait travaillé fort en ce sens à l'UCI. L'AMA supervisait les progrès du Passeport afin de s'assurer que, si d'autres l'adoptaient, cela se ferait de façon pragmatique en tirant profit de l'expérience de l'UCI avec le Passeport. Ce programme était complexe, coûteux et il devait être entrepris en tenant compte des points soulevés la veille. L'AMA devait s'assurer que les progrès continuent. L'équipe mise en place pour ce projet présenterait un rapport plus détaillé en novembre.

Il poursuit en disant qu'ADAMS devait constituer l'activité prioritaire de l'AMA pour le reste de l'année. Les membres du comité des Sportifs s'étaient prononcés avec fermeté à cet égard. On réglait actuellement les difficultés. On consacrerait le reste de l'année à s'assurer que les difficultés soulevées par les sportifs soient réglées. Certains sportifs devaient fournir leurs informations dans un autre système, SIMON, et cela engendrait des complications. L'AMA voulait obtenir le point de vue du Comité, à savoir ce qui devait être fait à cet égard. L'AMA avait évalué les moyens de rendre les deux systèmes compatibles, ce qui était très difficile et problématique en termes de sécurité. Il dit que SIMON était un programme très efficace pour ceux disposant de programmes antidopage puisqu'il traitait de questions autres que les informations requises par l'AMA dans ADAMS, mais le système n'était pas compatible. Cela signifiait donc que les sportifs qui entraient leurs informations sur la localisation dans SIMON devaient aussi répéter l'opération dans ADAMS. Avant la révision du Code en 2008, on avait proposé d'ajouter une clause qui rendrait l'utilisation d'ADAMS obligatoire, mais les individus qui n'avaient pas accès à ADAMS s'étaient opposés à cette idée. Il dit qu'on devait se pencher sur cette question, en tenant compte de la priorité accordée à ADAMS, des coûts et de la sécurité du système en général.

Il dit que les bureaux régionaux avaient tous fourni leurs rapports et étaient très actifs. Une réunion avec les directeurs régionaux se tiendrait la semaine suivante. Le succès important entourant les ratifications de la Convention de l'UNESCO était grandement attribuable à leurs efforts et à ceux de l'équipe de Montréal. Les bureaux régionaux étaient également responsables des avancées réalisées avec les ORAD.

Il ajoute que Monsieur Fairweather quitterait ses fonctions à l'AMA et que l'Agence afficherait le poste, convoquerait des candidats en entrevue et compilerait une liste de candidats potentiels dans les jours à venir. Un nouveau directeur serait vraisemblablement en place dans les mois à venir.

Il dit que le TAS avait maintenant un nouveau président. L'ancien président avait quitté ses fonctions et ne solliciterait pas un autre mandat en novembre. L'AMA était préoccupée par le nombre de questions touchant la manière dont le CAS opérait. Celles-ci avaient été amenuisées dans le cadre d'une réunion du groupe d'experts des avocats impliqués dans les audiences du TAS. Monsieur Niggli aborderait ce point un peu plus tard. Il avait été convenu que, dès la nomination du nouveau président du TAS, l'AMA le rencontrerait pour discuter des questions qui préoccupaient l'AMA et les avocats en général.

La question des analyses de sang méritait qu'on s'y attarde. Il y avait eu peu de prélèvements d'échantillons sanguins hors du champ du Passeport de l'UCI. Il explique que si l'AMA voulait évoluer en ce sens, elle avait besoin d'échantillons de sang pour les analyses pour détecter l'hormone de croissance humaine. Les laboratoires pouvaient se procurer des trousse de HGH, mais ils n'en achetaient pas parce que les organisations antidopage ne demandaient pas d'analyses pour détecter l'HGH. Il dit que cela serait problématique, parce que les fabricants de trousse prétendraient qu'ils n'avaient aucun intérêt à les fabriquer et cesseraient de le faire. Il sollicite l'opinion des membres à savoir comment l'AMA pouvait demander aux OAD d'effectuer des prélèvements sanguins. Ceux-ci n'étaient pas obligatoires, mais discrétionnaires. Il constatait de plus en plus que le pouvoir discrétionnaire était souvent exercé par omission (en n'effectuant pas de prélèvements) plutôt que par une approche positive. Il croit que le Comité exécutif devrait être au fait de ce problème et en discuter afin de trouver des solutions. Devrait-il y avoir un nombre fixe d'échantillons prélevés chaque année? Les ONAD devraient-elles procéder à des contrôles ciblés? On devait en discuter. Il signale aux membres que le Canada avait réalisé des analyses sanguines aux Jeux collégiaux canadiens de football et avait décelé un cas positif de HGH. L'AMA savait trop bien que la substance était utilisée impunément. À l'heure actuelle, les seuls intéressés à prélever des échantillons pour cette substance étaient les ligues majeures. L'AMA avait eu des discussions importantes avec les ligues majeures aux États-Unis, et des échantillons sanguins étaient prélevés dans les ligues mineures de baseball. L'AMA discutait avec elles pour faire avancer la cause. Les ligues majeures montraient des signes qu'elles étaient en avance par rapport à d'autres sports dans leur façon d'adopter les programmes. L'AMA s'était montrée très critique dans le passé, mais elle devait admettre que les ligues avaient fait preuve de plus d'initiative et avait fait plus de progrès que quiconque en matière de HGH.

Concernant les groupes de joueurs, il déclare que l'AMA avait récemment eu une rencontre avec la FIFPro, qui représentait 70 000 footballeurs. Il apparaissait évident que toute l'information n'était pas transmise aux joueurs. Ceux-ci exigeaient plus d'informations et souhaitaient s'associer à l'AMA en termes d'information et d'éducation. Les joueurs étaient préoccupés par la question de la localisation, et ainsi de suite, parce qu'il semblait y avoir une façon irrégulière d'appliquer les informations sur la localisation dans ce sport.

Les sportifs de L'UE continuaient à prendre de l'importance sur le plan politique. L'AMA s'était rendu aux réunions du Conseil de l'Europe et avait été invitée aux réunions de l'UE. L'AMA avait accepté l'invitation d'assister à leur réunion à Dublin. Monsieur Fairweather lui avait dit que les représentants de l'AMA avaient été exclus du reste de la réunion, ce qui avait été décevant. On aurait cru que le fait d'être invité à participer à une telle réunion aurait permis aux représentants d'observer et d'écouter les

interventions afin de bien comprendre les enjeux. Il dit qu'il n'avait pas eu de nouvelles de Monsieur Fairweather depuis, mais qu'il informerait les membres des développements à cet égard une fois qu'il en saurait plus.

Relativement à l'industrie pharmaceutique, il dit que l'AMA avait signé une entente de principe. Il avait abordé ce point en mai. Il y avait eu une importante réunion à Lausanne. Il avait une grande confiance en ces partenariats et était pressé de voir la présentation du directeur général de l'organisation en novembre prochain.

Bien qu'il ait déjà brièvement parlé des ligues majeures, il dit qu'il souhaitait ajouter quelques points à cet égard. Le baseball avait un dossier important sur les enquêtes et partageait avec l'AMA ses méthodes d'enquête. Il comptait 15 enquêteurs, dont 9 à temps plein. Ce sport évaluait de près le dopage, la corruption et les paris. Il ajoute qu'il avait rencontré ce groupe à New York et qu'on lui avait avoué qu'il existait un lien direct entre ceux qui fournissaient les drogues aux joueurs (ou enfin, ceux qui tentaient de les convaincre d'en acheter) et ceux qui pariaient : il s'agissait des mêmes individus. Ils fournissaient les drogues et étaient impliqués dans des activités de corruption et de paris. L'AMA en discuterait avec eux davantage. Interpol partageait le même point de vue que l'AMA à cet égard. Les mêmes individus du monde interlope étaient impliqués dans la vente, la distribution et les paris illégaux.

Parmi les autres points touchant la MLB : les analyses pour l'HGH dans les ligues mineures et les négociations de convention collective avec ses associations de joueurs. La NFL et la NHL sollicitaient l'AMA pour leurs projets éducatifs. La seule ligue majeure que l'AMA n'approchait pas était la NBA. La FIBA avait dit à l'AMA qu'elle préférerait que l'Agence ne sollicite pas la NBA. L'AMA avait demandé à la FIBA de lui fournir un rapport sur les développements dans cette affaire.

Il signale aux membres une initiative de l'Allemagne. Ce pays avait réussi à obtenir le soutien de grandes corporations qui commanditaient des sportifs. Les ententes de commandites avaient une clause stipulant qu'elles remettraient des sommes importantes aux ONAD si les sportifs contrevenaient aux règles antidopage. L'AMA avait entendu parler de ces initiatives et souhaitait en savoir plus, parce qu'elle pourrait partager cette information avec d'autres et leur donner un aperçu de la manière de soutenir financièrement la lutte contre le dopage. Une initiative comparable avait été entreprise quelques années auparavant par l'Union européenne de Radio-Télévision, qui voulait que 1% des frais de radiodiffusion versés aux fédérations soient consacrés à la lutte contre le dopage dans le sport; l'initiative n'avait pas vu le jour, mais il s'agissait là du genre d'initiative globale que l'AMA souhaitait pour l'avenir.

Concernant les Observateurs indépendants, il dit que les équipes se rendraient à Delhi pour les Jeux du Commonwealth et à Guangzhou pour les Jeux asiatiques. Cette année, l'UCI avait invité une équipe au Tour de France et avait défrayé tous les coûts. Le rapport de l'équipe avait été remis à l'UCI et devrait être publié dans une semaine ou deux. Il remercie monsieur McQuaid, puisque la mission avait été réalisée à la demande de l'UCI et payée par celle-ci. Il s'agissait là d'un bon exemple pour les autres organisateurs souhaitant la présence et le soutien de l'AMA à leurs manifestations.

Relativement à la base de données mondiale (WW-DID), certains avaient demandé à la direction d'évaluer cette question d'un point de vue financier en tenant compte du fait qu'il y avait déjà un projet en place. Plusieurs pays avaient dépensé beaucoup d'argent pour ce projet (le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada). La direction avait évalué la question et était d'accord. L'AMA devait améliorer le projet qui était déjà en branle plutôt que de tout reprendre de séro. Il demande aux membres d'accepter la recommandation

afin que l'AMA puisse ensuite discuter avec Martindale sur la façon d'effectuer la liaison avec Global DRO.

Les statistiques des laboratoires figuraient dans son rapport. Il ne savait pas si les membres avaient pris le temps de les passer en revue, mais il constate que moins d'échantillons avaient été prélevés des sports olympiques l'année passée comparativement à l'année d'avant, soit 20 000 de moins. Il y avait eu des progrès importants en matière de prélèvement des échantillons de la part des ligues professionnelles; le sport au premier rang en termes de prélèvement était le football de la NFL et le football collégial, avec 42 000 échantillons. La FIFA n'était donc plus l'organisme qui faisait le plus de prélèvements. Il ajoute que le football américain avait prélevé 42 000 échantillons, le football en avait prélevé 32 000 et l'athlétisme, 26 000. Ces données provenaient des FI, mais étaient compilées à partir de données des ONAD et de tous ceux qui prélevaient des échantillons, donc elles provenaient du Mouvement sportif en soi. Il note un autre fait intéressant par rapport aux autres ligues majeures, le baseball et le hockey : 70 000 des 270 000 échantillons provenaient de ligues majeures aux États-Unis, ce nombre était très important. Et 58 000 échantillons étaient analysés à Los Angeles, plusieurs à Salt Lake City et à Montréal; c'étaient des laboratoires-clés pour les analyses; ces laboratoires recevaient la plupart de leurs échantillons des sports associés aux ligues professionnelles. Il dit fournir ces informations aux membres afin qu'ils comprennent que les ligues professionnelles faisaient des progrès importants.

Il dit que l'AMA participerait à une réunion de l'ANADO en novembre. Cet organisme éprouvait des difficultés financières et devait régler des problèmes de gouvernance. L'AMA devait veiller à ce qu'elle devienne un organisme solide, parce que l'ANADO œuvrait à l'échelle nationale, aux premières lignes. L'AMA avait besoin que l'organisme lui fournisse ces informations afin que les systèmes et les processus en place puissent être améliorés. L'AMA comptait discuter sérieusement avec l'ANADO sur les façons dont elle pourrait devenir un organisme stable et efficace.

Il dit qu'il souhaitait informer les membres d'une question touchant le statut de signataire. L'AMA avait une politique à ce jour voulant qu'elle accepte tout organisme qui souhaitait devenir signataire du Code (à titre explicatif, certains organismes avaient été exclus par l'AMA parce qu'ils ne jouaient pas de rôle défini au sein du Mouvement sportif). Mais l'AMA était maintenant confrontée à des situations où des organismes internationaux non reconnus formulaient une demande auprès de l'AMA afin que l'AMA accepte leurs règles, parce que l'une des conditions pour devenir membre de Sport Accord était de disposer de règles conformes au Code de l'AMA. Ceci signifiait que, à l'occasion, l'AMA recevait des demandes de deux ou trois organismes souhaitant devenir signataires; ces organismes prétendaient qu'ils étaient des organismes internationaux pour un sport en particulier. Il y avait actuellement une situation problématique à cet égard avec l'haltérophilie et avec plusieurs organisations qui prétendaient être la fédération internationale d'haltérophilie. Il explique que dans le passé, l'AMA avait accepté tous les organismes, mais elle jugeait qu'il était temps d'en discuter avec les membres pour savoir s'ils souhaitaient que l'AMA adopte une approche différente en ce sens. Il dit que la discussion pouvait se tenir à un autre moment, mais que la question avait été soumise et devait être abordée. Présentement, la direction gagnait du temps. Il ajoute que tous les commentaires à cet égard étaient les bienvenus.

Il dit que l'AMA avait récemment fait appel au Groupe d'experts pour l'examen des questions d'éthique pour obtenir son point de vue sur une question reçue la semaine précédente. Il s'agissait d'une opinion sur la recherche et sur les soumissions de recherche, à savoir qui pouvait soumettre des recherches. Y avait-il conflit d'intérêts? Le Groupe d'experts avait fourni son rapport à la direction de l'AMA et avait demandé des

précisions sur certains points. La direction lui fournirait ses précisions et présenterait un rapport en novembre. Il voulait s'assurer que les membres savaient que le Groupe d'experts pour l'examen des questions d'éthique était actif.

M. ODRIOZOLA dit que, puisque le cas de l'AMA n'ayant aucun droit de faire appel en Espagne avait été mentionné dans les affaires juridiques, il était très heureux de rapporter que son ONAD avait proposé des amendements à la législation espagnole en matière d'antidopage, et ce, afin de la rendre entièrement conforme au Code. Le droit de l'AMA de faire appel était l'un des amendements déjà inclus dans un document préliminaire soumis à l'AMA récemment. Le département Standards et harmonisation en discutait présentement.

LE PRÉSIDENT répond qu'il était satisfait des progrès qui avaient été faits.

Par rapport au développement des ONAD dans les pays en développement, M. JURITH demande s'il était possible de remettre aux membres intéressés une copie des rapports soumis à la Jamaïque. Il dit que cela serait utile. De plus, il demande s'il y avait un échéancier par rapport à l'Inde, la Russie et le Brésil. La situation par rapport aux Jeux olympiques en Russie et au Brésil et aux Jeux du Commonwealth en Inde était très critique. Il savait que la collaboration avec les gouvernements pourrait être difficile. Il ajoute qu'il y aurait un changement de gouvernement au Brésil. Même si cette demande était difficile, il demande à l'AMA d'imposer des échéanciers à ces gouvernements, à savoir quand les tâches devraient être accomplies. Le Comité exécutif devait être au fait des développements à cet égard.

Concernant ADAMS, il se rend compte que cette question était épineuse pour l'USADA. Dans le cadre de ses discussions avec l'USADA, il avait appris que l'USADA croyait, jusqu'à tout récemment, qu'il n'y avait aucun problème technique et que son personnel des TI travaillait sur l'interface SIMON-AMA avec le personnel des TI de l'AMA. L'USADA avait développé ceci, et ce, sans frais pour l'AMA. L'USADA croyait qu'il était techniquement sécuritaire et valable jusqu'à ce que l'AMA décide d'engager un autre fournisseur de services pour ADAMS. L'USADA avait investi beaucoup d'argent dans SIMON, d'autres pays aussi. De toute évidence, tout le monde souhaitait travailler avec le meilleur système qui soit pour les sportifs, mais il était impératif que l'AMA collabore de près avec ses partenaires du programme SIMON afin d'implanter cette interface. À l'heure actuelle, on ne connaissait pas exactement les problèmes techniques ou de sécurité. Il demande donc à l'AMA de faire un effort en toute bonne foi pour résoudre ce problème.

Il remercie le personnel de l'AMA d'avoir pris la décision qui semblait, selon les membres, la plus adéquate relativement à la base de données mondiale d'informations sur les médicaments (WW-DID). Cette option serait la plus efficace et la plus économique pour l'AMA.

Il remercie le directeur général pour son travail auprès des ligues majeures aux États-Unis. Bien que l'AMA souhaitait que toutes les ligues majeures soient entièrement conformes, ce n'était malheureusement pas le cas. Cependant, elles faisaient des progrès importants dans leur domaine, notamment dans le secteur des enquêtes, des analyses de HGH dans les ligues mineures. On pouvait en apprendre beaucoup des liens qui se tissaient graduellement avec elles.

M. RYAN dit qu'il souhaitait aborder la question d'ADAMS. Tout le monde reconnaissait l'urgence de compléter les mises à niveau sur ADAMS. Il importait de se rappeler que, pour les Jeux olympiques de 2012, le système devait être fonctionnel au moins un an avant les Jeux, ce qui ne laissait à l'AMA que quelques mois pour résoudre ce problème.

Il ajoute que ce point était récurrent d'une réunion à l'autre. Il admet, certes, que la question était complexe, mais il n'en demeurait pas moins que le temps s'écoulait et que les Jeux de Londres approchaient à grands pas. Ainsi, pour éviter les problèmes, l'AMA devait s'assurer de compléter les mises à niveau au moins un an avant les Jeux olympiques.

Dans ADAMS, il y avait aussi une autre priorité à aborder, soit les fonctionnalités d'entrée (en amont) du système et l'interface des sportifs. Il était convaincu que les membres en étaient conscients, parce qu'il régnait un sentiment de frustration provenant des FI par rapport aux difficultés d'utilisation. On dépendait donc des travaux qui se faisaient sur les activités en amont plutôt que sur ceux en aval.

Il émet un commentaire sur l'intervention de Monsieur Jurith parce qu'il croyait que, compte tenu de la situation avec ADAMS à l'heure actuelle, il était beaucoup trop tôt pour aborder la question d'un système unique. Le Comité exécutif pourrait en discuter plus tard; ce n'était pas le moment de le faire, du moins, pas avant qu'ADAMS soit à jour et infaillible.

Relativement au nombre d'analyses réalisées l'année précédente, il dit que l'AMA constatait un cycle naturel en termes du nombre d'analyses annuelles et que, de toute évidence, après une année olympique, il était normal de voir une baisse du nombre d'analyses dans certains sports olympiques. Si l'on regardait un sport en particulier, l'haltérophilie, le nombre d'analyses supplémentaires réalisées durant l'année olympique en vue des Jeux olympiques était supérieur au cycle normal. Il dit ne pas être trop préoccupé par cette situation. Il était toutefois heureux d'apprendre que le nombre d'analyses avait beaucoup augmenté au sein des ligues professionnelles.

Enfin, il invite à la prudence dans la création trop rapide de liens avec des groupes sportifs dissidents. Il remercie le directeur général d'avoir soulevé ce point et d'avoir fait remarquer aux membres que cette question était délicate. Cette question avait déjà été abordée lorsqu'une fédération de volleyball dissidente avait demandé de devenir signataire du Code. Il ajoute que plus on acceptait de signataires, plus on gagnait en crédibilité, mais l'AMA ne devait pas accepter n'importe qui et avoir des problèmes plus tard. Les organismes reconnus ne seraient certainement pas intéressés à siéger à la même table que les organismes dissidents.

LE PRÉSIDENT dit que Monsieur Andersen lui avait dit, la veille, que l'AMA avait 666 signataires : un nombre magique.

LA DRE ELWANI ajoute que les sportifs croyaient qu'il y avait des problèmes avec ADAMS, surtout l'aspect de la localisation. On avait déjà dit qu'il faudrait du temps pour réparer les bogues existants et que plusieurs avaient été réparés. Les sportifs voulaient que les choses évoluent plus rapidement, surtout les fonctionnalités d'entrée, à l'écran. La situation était plus difficile qu'ils ne l'auraient cru, surtout en sachant qu'il s'agissait d'un système utilisé à l'échelle mondiale. Certains sportifs des pays en développement ne savaient même pas encore s'en servir, même s'ils étaient des athlètes d'élite faisant partie de groupes cibles de sportifs soumis à des contrôles. L'AMA devait rendre le système plus simple. On avait alloué six mois pour que certains changements se fassent. Le comité souhaitait simplement que le processus soit accéléré.

M. MCQUAID se dit d'accord avec Monsieur Jurith : certains pays avaient investi beaucoup d'argent dans le système SIMON. L'AMA devait trouver une solution et collaborer avec ces pays plutôt que de leur dire simplement qu'elle ne comptait plus s'en servir dans le futur. Il espère que l'AMA pourra trouver une interface qui fonctionne.

Concernant la sanction de quatre ans, il dit être très déçu du commentaire à cet égard et du fait qu'on n'ait jamais imposé une telle sanction. Dans sa propre fédération, il avait demandé quand une sanction de quatre ans serait recommandée. Chaque fois, on lui avait répondu qu'une sanction de quatre ans n'était pas compatible avec une infraction en particulier. Il demande au directeur général pourquoi cette sanction n'avait jamais été imposée.

De même, concernant les analyses sanguines, il dit être déçu d'apprendre que les OAD n'étaient pas enclines à demander des échantillons sanguins. Tout organisme dévoué à 100% à la lutte contre le dopage, qu'il s'agisse d'une ONAD ou d'une FI, qui savait que des sportifs utilisaient des substances, devait faire l'impossible pour défendre les sportifs propres. Si les OAD devaient recueillir des échantillons sanguins, qu'il en soit ainsi. L'AMA ne devait pas entendre parler d'OAD qui ne le faisaient pas.

Il était d'accord avec Monsieur Ryan concernant les demandes faites par les nouveaux organismes sportifs pour devenir signataires. Il dit qu'il pourrait y avoir un processus de révision des règles en place. L'AMA pourrait s'entendre pour dire que si SportAccord acceptait les demandes, l'AMA les accepterait aussi, puisque SportAccord avait un système très rigoureux en place pour l'acceptation des nouvelles demandes au sein du Mouvement sportif. L'AMA pourrait alors réviser les demandes sans pour autant reconnaître le sport comme tel.

Concernant le rapport des Observateurs indépendants au Tour de France, il dit avoir reçu une version préliminaire la veille. Il aborderait ce point plus tard.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit avoir quelques commentaires et questions. Sous la rubrique Science, on parlait de deux laboratoires qui n'avaient pas de système IRMS. Il explique que l'IRMS était une méthodologie destinée à détecter le dopage à la testostérone. Il demande si cela impliquait que ces deux laboratoires ne seraient plus accrédités? Si tel était le cas, ceci démontrait à quel point une décision pouvait être contre-productive pour l'AMA. Il dit ne pas avoir de conflit d'intérêts, mais cite le laboratoire de la Suède en exemple, puisque ce laboratoire était l'un des plus sophistiqués qui soient. Ce laboratoire œuvrait dans un environnement universitaire et réalisait des analyses pour l'AMA. Il croit que ce lab ferait probablement une percée en matière d'enquêtes pour la détection de l'EPO, ce qui rendrait les analyses pour l'EPO moins coûteuses et plus accessibles. Se passer d'un tel laboratoire ne serait pas dans l'intérêt de l'AMA. Il dit qu'il aurait dû être plus vigilant lorsque cette décision avait été prise. Il dit comprendre que le laboratoire envoyait des échantillons pour les tests d'IRMS au laboratoire de Cologne (l'un des meilleurs laboratoires pour ce type de test). L'IRMS n'était pas une méthode que tout le monde pouvait pratiquer; la méthode exigeait qu'un certain nombre de tests soient réalisés afin de maintenir un niveau élevé de compétence. Il se dit préoccupé par 27 ou 30 laboratoires effectuant des tests d'IRMS en petite quantité, par conséquent de moindre qualité. Dans une telle situation, on prenait des risques. Sa question était la suivante : l'AMA allait-elle se passer de l'un de ses principaux laboratoires de recherche, lequel était actuellement financée par l'AMA.

Concernant la sanction de quatre ans, il rappelle les informations scientifiques pour justifier cette période de quatre ans. Il explique qu'il avait été prouvé scientifiquement qu'un régime de dopage aux stéroïdes pouvait être bénéfique en termes de changements de la masse musculaire et d'augmentation de la performance au-delà de la période de deux ans stipulée dans le Code auparavant. Il dit que la norme en matière de dopage aux stéroïdes était de quatre ans. Il dit qu'il y avait beaucoup de cas de dopage aux stéroïdes; ainsi il ne comprenait pas pourquoi on n'imposait pas de sanction de quatre ans à ces sportifs. Ils devaient être bannis pour une période inférieure à quatre ans en de

rare occasions seulement, s'il s'agissait d'un cas unique, par exemple. Il dit que la plupart des sportifs qui consommaient des stéroïdes le faisaient sur une base régulière, dans le cadre d'un régime qui durait depuis fort longtemps. Il s'est dit très surpris parce que la sanction standard pour les cas de stéroïdes devait être de quatre ans depuis la mise en place du Code révisé.

Relativement aux analyses de sang, il était d'accord avec Monsieur McQuaid. Il était déçu de savoir qu'on ne réalisait pas plus d'analyses sanguines. L'hormone de croissance humaine était disponible et utilisée depuis 1980, et plus encore après la création d'une version génétiquement modifiée plus accessible. Jadis, elle était moins accessible, puisqu'on ne pouvait l'obtenir qu'en l'extrayant de l'hypophyse de personnes malades. Il était inquiet de constater que des analyses à l'HGH étaient maintenant effectuées; et cela se reflétait sur le nombre peu élevé d'analyses sanguines. Il dit ne pas avoir de solutions dans l'immédiat. La solution à long terme était le Passeport biologique qui pourrait déterminer la prise de stéroïdes, d'hormones et de substances apparentées, parce que ces substances modifiaient le profil urinaire, les hormones et les métabolites d'hormones. Mais le Passeport n'était pas encore à ce stade, il serait utile dans un an, deux ans ou trois ans. On devait trouver un mécanisme; malheureusement il dit ne pas avoir de solution actuellement. Il dit que la direction s'était penchée sur cette question; bien qu'on ne pouvait obliger personne à le faire, on pouvait les encourager ou les inciter à réaliser davantage de contrôles à la HGH.

Enfin, relativement aux groupes de joueurs, il dit avoir exprimé son manque de compréhension lors d'une réunion précédente. Il avait cru comprendre que nous avions des contacts avec eux et que les échanges n'étaient pas satisfaisants, puisque l'AMA n'avait pu participer à toutes les rencontres. Qui représentaient-ils? Pourquoi la FIFA ou les sports concernés ne prenaient-ils pas les choses en mains? Il existait des commissions d'athlètes dans les autres sports, toutes les fédérations internationales olympiques avaient des commissions d'athlètes, tout comme l'AMA et le CIO; ces commissions étaient partenaires en ce qui avait trait aux sportifs. Ces groupes étaient des groupes politiques non officiels. Devions-nous entretenir des relations avec ces groupes? Il dit ne pas trop bien comprendre. Combien de groupes y avait-il? On parlait ici des joueurs de l'UE et de la FIFPro. Y avait-il deux groupes ou plus? L'AMA devait porter attention aux discussions qu'elle entretenait avec certains. Il dit qu'il comprenait le problème, mais que la situation portait à confusion.

M. DE KEPPEL répond au professeur Ljungqvist par rapport aux groupes de l'UE. Il dit qu'on ne pouvait absolument rien faire, à moins d'arriver à convaincre les autorités politiques que ces groupes n'étaient pas des représentants élus. Le CIO communiquait avec l'AMA afin d'essayer de convaincre ceux qui leur donnaient une tribune que ces groupes ne méritaient pas une telle tribune. Ou à tout le moins que s'ils invitaient ces représentants de joueurs, ils devraient également inviter les athlètes élus du Mouvement sportif. Il s'agissait, malheureusement, d'une très longue bataille.

Relativement au Passeport de l'Athlète, il dit qu'il aimerait comprendre comment allait fonctionner le profil stéroïdien en termes de coûts, une fois que le processus d'incorporer ce profil serait en branle. La veille, il avait entendu Monsieur McQuaid dire que les FI paierait la note pour constituer de tels profils. Quelles seraient les conséquences si on ajoutait un profil stéroïdien aux modèles existants? Il aimerait en savoir plus à ce sujet.

Quant à ADAMS, il croyait que la mise à niveau était urgente, surtout pour les AUT, qui devaient être en place le 1^{er} janvier de l'année suivante. Il était donc urgent d'y voir.

M. ROWE remercie le directeur général pour son rapport détaillé. Il dit avoir quelques commentaires à formuler. Par rapport à la Convention de l'UNESCO, il dit que Madame

Jansen lui avait fourni un rapport de la situation actuelle et que les ratifications étaient passées de six à neuf en Océanie, la hausse était donc passée de 40 à 60%, ce qui était très significatif pour cette région. Il remercie Madame Jansen, car à son avis, cette réussite était en grande partie attribuable à ses efforts.

Concernant ADAMS, il dit que la Nouvelle-Zélande utilisait aussi SIMON. Il dit qu'il avait les mêmes préoccupations que les autres à cet égard, mais qu'il était encourageant de constater qu'il y avait des progrès à l'interface. L'ASADA avait aussi un autre système appelé EUGENE. Il était heureux de voir qu'on avait trouvé une solution et que l'AMA avait un accès pour consultation seule. Les difficultés liées à une double entrée semblaient avoir été réglées. Il ne savait pas si cette situation provisoire pouvait aider les autres, mais il souhaitait communiquer une demande à l'AMA : l'ASADA souhaitait trouver une solution à long terme, surtout par rapport à EUGENE. Il souhaite être tenu au courant des développements à ce sujet.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond aux commentaires et aux questions. Il remercie Monsieur Odriozola pour ses efforts en Espagne. L'AMA avait aussi fait des progrès importants en Belgique à la suite d'une réunion, et en France. L'AMA avait donc eu des discussions avec trois pays au cours des derniers mois. Il espère que les résultats permettront à l'AMA d'obtenir le droit d'appel.

À Monsieur Jurith, il dit que la question de la Jamaïque comportait deux volets. Il dit avoir rédigé un rapport confidentiel sur la gouvernance destiné au ministre et il croyait que ce rapport devait demeurer confidentiel. L'AMA avait aussi rédigé un rapport plus axé sur les travaux et il serait heureux de le partager, car il n'était pas publié. L'AMA ne publiait pas ce type de rapports. Il dit être d'accord avec le fait que les pays mentionnés (Brésil, Inde, Russie) devaient progresser. Il explique que l'AMA avait passé beaucoup de temps en Russie. Le président s'y était rendu pour assister à une conférence quelques mois auparavant et l'AMA collaborait avec Antidopage Norvège, par le biais d'une entente qu'elle avait avec son gouvernement de financer RUSADA. L'AMA collaborait étroitement avec la Russie pour la préparation des Jeux olympiques de Sochi. L'AMA avait des inquiétudes; le professeur Ljungqvist avait même suggéré que l'AMA envoie quelqu'un à Moscou pour y séjourner quelques années avant les Jeux olympiques de Sochi. Il dit que l'AMA continuerait de collaborer avec la Russie. La même situation s'appliquait avec le Brésil. Si l'AMA avait été enchantée au départ, elle avait connu des difficultés dans ce pays. La Russie avait une loi et une ONAD en place; le problème en Russie était la manière dont le pays mettait en pratique ses lois et ses programmes. Le Brésil n'avait pas encore d'ONAD ni de loi. Cependant, il avait un laboratoire antidopage accrédité, mais le programme antidopage était géré par le CNO au Brésil. Tous les membres connaissaient le professeur Eduardo Henrique De Rose. L'AMA collaborait avec lui et d'autres membres du gouvernement afin de parer à cette situation. Il fallait faire preuve de patience, manifestement. Relativement à l'Inde, il dit que ce pays avait une ONAD et que cette ONAD avait des règles appropriées qu'elle mettait en pratique. L'AMA travaillait avec l'Inde pour que les pratiques progressent. Le pays était très vaste, les problèmes culturels et linguistiques étaient importants. L'AMA tentait d'aider ce pays à les surmonter et conserver un héritage antidopage des Jeux du Commonwealth avec. L'AMA avait beaucoup de soutien et d'aide du ministre en Inde et constatait que les progrès pouvaient continuer.

Il ajoute que plusieurs membres avaient mentionné ADAMS et SIMON. ADAMS était une priorité absolue. L'AMA ferait le nécessaire pour voir ce qui pourrait être fait avec SIMON. Il suggère à ceux responsables de SIMON de passer plus de temps et d'énergie en ce sens plutôt que de demander à l'AMA de le faire à leur place. Ces secteurs nécessitaient des efforts de leur part et ne pouvaient reposer que sur les seules épaules

de l'AMA. Si les membres pouvaient inciter leurs équipes à trouver des solutions, cela aiderait grandement l'AMA. C'était la même chose pour l'ASADA et EUGENE.

Il dit comprendre qu'il y aurait une recommandation que l'AMA développe la base de données mondiale d'informations sur les médicaments (WW-DID), mais une décision exécutive était requise. Il dit qu'il y avait eu beaucoup de soutien de la part des ligues majeures. Il avait été invité à New York par le baseball. La relation de l'AMA avec ce sport (le baseball) avait défrayé la manchette dans le passé; les relations étaient plus tendues et les discussions, plus rares. Le baseball avait fait les premiers pas pour discuter et l'AMA avait accepté de s'asseoir à la même table. Un rapport plus complet suivrait en novembre. Ces progrès étaient encourageants.

Il dit comprendre le point de vue de Monsieur Ryan par rapport à Londres. L'AMA ferait tous les tests nécessaires sur ADAMS l'année suivante. ADAMS était aux derniers Jeux panaméricains et on croyait que le système devait aussi se retrouver aux prochains Jeux panaméricains. Il s'agissait d'un bon événement pour réaliser des tests. Il accepte des doléances des membres à cet égard et affirme les avoir transmises au personnel de l'organisation responsable d'améliorer le système pour les athlètes.

Concernant les organismes qui demandent le statut de signataire du Code, il dit que la direction de l'AMA prévoyait préparer un document et le présenter au Comité exécutif en novembre. Monsieur Ryan pourrait peut-être aider l'AMA à préparer ce document en y incorporant l'information qu'il avait en main. Il dit qu'il serait heureux que SportAccord participe aux décisions; mais SportAccord disait actuellement à l'AMA qu'il n'acceptait pas d'organismes comme membres avant que cet organisme ne soit conforme au Code. Il ne fallait pas mettre la charrue avant les bœufs; cette situation devait être clarifiée.

Il dit comprendre le point de vue de la docteure Elwani. Les athlètes s'étaient prononcés sur ADAMS à leurs réunions. Tout le monde avait entendu la position des sportifs. Il importait que les athlètes ne fassent qu'un et l'AMA devait collaborer avec eux. L'AMA sollicitait la participation des athlètes le plus possible et le ferait l'année suivante en tant qu'observateurs dans le cadre du Symposium des ONAD, à Lausanne. La prochaine réunion du comité des Sportifs se tiendrait le 24 mars, le lendemain du symposium, les 22 et 23 mars.

Il dit que Monsieur McQuaid avait demandé des précisions sur la sanction de quatre ans. Personnellement, il croyait qu'il s'agissait d'une affaire de « première fois ». Personne n'était préparé à se rendre en cour pour un premier cas. Personne ne voulait être celui à se présenter devant le TAS et à dépenser beaucoup d'argent pour défendre une sanction de quatre ans. Il croit que l'AMA avait besoin d'une première cause afin que ceci soit établi et que les lignes directrices soient exposées au panel. Tout le monde impliqué dans le milieu juridique savait qu'il était nécessaire d'avoir une bonne cause à défendre plutôt qu'une cause boiteuse. Si les choses n'allaient pas comme prévu, cela créerait un précédent. Il dit qu'il évaluerait les développements à ce chapitre, mais il croyait que tout résidait dans la crainte d'être le premier à défendre une telle cause plutôt que le désir de le faire en soi.

M. MCQUAID souligne, au contraire, qu'il souhaitait présenter le premier cas.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond qu'il était prêt à collaborer avec Monsieur McQuaid en ce sens.

Concernant la question des prélèvements sanguins, il dit qu'on avait suffisamment parlé du sujet. Il propose donc de préparer un document pour la réunion de novembre, proposant des moyens dont l'AMA pouvait faire avancer cette question. La direction

proposerait des idées pour susciter des discussions; elle souhaitait seulement s'assurer que les membres étaient au fait de cette question.

Par rapport à l'IRMS, il dit que c'était une politique du Comité exécutif de mettre en place cette initiative. La politique était la suivante : que tous les laboratoires possèdent la technologie IRMS au plus tard le 1^{er} janvier 2011. Ce qui se passerait par la suite dépendrait du processus de ré-accréditation. Il ne pouvait donner de réponse à cet égard, parce que tous les laboratoires avaient fait une demande de ré-accréditation et qu'ils devaient respecter plusieurs exigences. Le Comité Laboratoires discuterait de cette question, il fournirait ensuite un compte rendu au Comité exécutif et lui demanderait d'évaluer les questions problématiques, si nécessaire. Il ajoute que ceci pourrait se faire en mai et qu'il n'était pas nécessaire d'en discuter davantage. Le Comité en saurait plus de la part du Comité Laboratoires et non de la direction de l'AMA.

La question des sportifs de l'UE en était une que l'AMA ne pouvait esquiver. Cinquante pour cent des partenaires provenaient des gouvernements. Les gouvernements d'Europe avaient décidé de reconnaître ces organismes. Ainsi, l'AMA se trouvait dans une position délicate, devant un dilemme. Si l'AMA ne les reconnaissait pas, elle était critiquée (par les gouvernements, l'UE, et la Commission). L'AMA avait donc choisi de participer aux discussions plutôt que de se retirer. L'AMA avait besoin de plus de soutien des athlètes de la COE et il savait que Monsieur De Kepper faisait des efforts en ce sens. Cette question était une question européenne, mais il y avait aussi les autres groupes de joueurs. Il y avait un organisme international de joueurs pour certains sports professionnels. Il y avait le football : la FIFPro était un organisme très puissant. Il y avait aussi le rugby (l'Association internationale des joueurs de rugby) et le cricket. Ces sports n'étaient pas entièrement professionnels, mais la plupart d'entre eux qui provenaient du secteur professionnel formaient des alliances (des syndicats) afin d'exercer des pressions sur leurs employeurs pour obtenir des meilleures conditions. Ceci incluait l'AMA, car l'une des conditions de leur contrat touchait l'antidopage. Et c'est ainsi que l'AMA avait été mêlée à cette affaire. Si l'AMA ignorait ces groupes, elle le ferait à son détriment. L'AMA tentait de discuter avec eux le plus possible afin d'écouter leur point de vue. Une fois qu'ils avaient été entendus, ces groupes semblaient plus satisfaits. Ils devenaient mécontents lorsqu'on ne les écoutait pas. Si l'AMA discutait avec eux, la situation pouvait peut-être évoluer positivement dans le futur. Le directeur général croit qu'il avait répondu à toutes les questions à ce sujet.

Il était d'accord avec le profil stéroïdien. L'AMA ne devait pas aller de l'avant sans d'abord préciser les enjeux pratiques et financiers. Le Passeport biologique avait été créé à la suite d'un problème dans le cyclisme en 2007. C'est à cette époque que l'AMA avait amorcé ce projet. Il croit que le temps était venu de faire une pause, de récolter toute l'information pertinente et d'évaluer la manière de procéder pour l'avenir. La dimension financière devait aussi être prise en compte.

Il dit qu'il avait abordé la question d'EUGENE et de SIMON plus tôt. Il accueille avec enthousiasme les commentaires de Monsieur Rowe par rapport à l'UNESCO. L'AMA continuerait de déployer les efforts nécessaires en ce sens.

LE PRÉSIDENT insiste sur le fait qu'il était aussi très préoccupé par la question des analyses sanguines. Tout le monde savait que sans analyses sanguines, certaines substances ne pouvaient être détectées. Il rappelle la véritable préoccupation avant les Jeux olympiques de Pékin par rapport aux trousseaux pour les analyses de HGH. À l'époque, l'AMA avait eu des problèmes avec une firme en faillite qui avait été engagée pour préparer les trousseaux. L'AMA avait réussi à trouver une autre firme et avait su que cette firme avait des difficultés à fabriquer les trousseaux, parce que personne ne faisait

d'analyses. Il ajoute que le programme de contrôle de l'AMA ne serait jamais efficace à moins que des prélèvements ne soient faits et que les échantillons ne soient analysés. Il dit ne pas savoir si on devait rendre les analyses obligatoires, mais une chose était certaine : l'AMA devait s'assurer que des analyses soient réalisées. Il croit que les membres devaient être au fait de cette problématique et y apporter l'attention requise.

Il ajoute que les commentaires du directeur général sur les ligues majeures étaient encourageants. L'AMA avait eu des inquiétudes par rapport à certains groupes du milieu sportif qui fonctionnaient de façon indépendante (surtout en Amérique du Nord). Il s'est dit heureux que le baseball collabore davantage. En outre, le fait que des représentants du baseball se rendent à Montréal et visitent le laboratoire de Montréal pour comprendre les activités était formidable. Tous les jours, 40% de ses coupures de presse parlaient de baseball. Les journalistes relatant des histoires de dopage dans le sport accordaient une certaine importance aux ligues majeures, ainsi le public était au fait du problème. Bien que l'AMA ne puisse les forcer à agir, les progrès étaient encourageants. L'AMA devait maintenant trouver un moyen de composer avec le basketball.

Concernant la Russie, il était au fait des inquiétudes au sein du Mouvement sportif, surtout à l'approche des Jeux olympiques de Sochi. Il explique qu'il avait passé quelques jours en Russie et qu'il avait été déçu des efforts déployés à son retour. Il avait demandé à la direction de former une équipe spéciale de consultation qui pourrait continuer à superviser les activités dans ce pays. L'AMA avait fourni son soutien complet à la Russie. Il dit qu'il avait discuté avec le directeur général au cours des derniers jours et qu'ils élaboreraient un plan dans les semaines à venir. Ce plan ne s'appliquerait pas exclusivement à la Russie. Il croyait que le Brésil devait aussi faire partie de ce plan. Il ajoute qu'il se rendrait au Brésil en novembre afin de constater la progression des activités. Il souhaitait faire part de ces informations aux membres.

Il insiste sur le point des comités. Il demande aux membres de ne pas hésiter à proposer des nominations. Il était toujours intéressant d'avoir l'embarras du choix. Sans nominations, l'AMA devrait se tourner vers les candidats actuels et leur demander de se présenter à nouveau. Il ne disait pas que cela était une mauvaise chose en soit, mais il croyait que le fait d'avoir plusieurs nominations permettait à l'AMA de former des comités riches.

Sur le point de la base de données mondiale d'informations sur les médicaments (WW-DID), il dit que Monsieur Reedie avait demandé une pause afin que l'AMA puisse évaluer la proposition, le système déjà en place et ce qui pouvait être fait avec la plateforme actuelle sans réinventer la roue. Le rapport fourni par le directeur général indiquait que l'AMA acceptait cette proposition. Il était maintenant temps de développer cette initiative, puisqu'elle était importante pour l'AMA. La recommandation faite par la direction était la suivante : que l'initiative entreprise par plusieurs ONAD soit développée et améliorée en partageant les informations appropriées. Il demande aux membres s'ils appuyaient cette proposition.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que, puisqu'il figurait parmi ceux qui s'étaient prononcés en faveur de ce projet un peu plus tôt et comme cette information n'avait pas été donnée à la réunion précédente, il était reconnaissant auprès de la direction d'avoir recueilli toute l'information requise et de l'avoir présentée aux membres. Il ajoute qu'il soutenait pleinement cette proposition.

M. REEDIE dit qu'il était flatté que les membres parlent de Sochi et du Brésil et pas de Londres. Il dit qu'il avait demandé au directeur général s'il pouvait inviter Monsieur David Kenworthy, le président de la nouvelle agence antidopage du Royaume-Uni, à titre d'invité de l'AMA à observer la réunion. Il dit qu'il pourrait peut-être devenir son adjoint,

ce qui pourrait être très formateur pour lui. Il croit que c'était une bonne chose qu'il assiste à la réunion et apprenne à connaître les membres.

Concernant la question des analyses sanguines, il dit que l'AMA avait demandé la majorité des 2 000 contrôles hors compétition. Il lui semblait que l'AMA devrait voir si les FI respectives, pour qui l'AMA avait effectué ces analyses, avaient des règles leur permettant d'effectuer des analyses sanguines. L'AMA devrait demander davantage d'analyses sanguines afin de donner l'exemple. Cela lui semblait logique et sensé. Il dit ne pas savoir combien de FI avaient des règles en matière de dopage sanguin. Il croit que l'AMA pourrait encourager les tests sanguins en évaluant ce qu'elle pourrait faire de plus plutôt qu'en demandant au reste du monde pourquoi il n'effectuait pas suffisamment d'analyses.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST répond que la question était liée à la HGH et aux analyses sanguines. Il explique qu'il existait d'autres méthodes qui pourraient être détectées par les analyses de sang, notamment les transfusions sanguines, l'utilisation de sang artificiel, et ainsi de suite. Ainsi, l'absence ou la quasi-absence d'analyses sanguines était inquiétante et devait être abordée.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que la direction préparerait un rapport pour la réunion de novembre et tiendrait compte des commentaires des membres.

M. ROWE s'interroge sur la masse critique des trousse; combien de trousse étaient requises par année?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL croit que le docteur Rabin pourrait mieux répondre à cette question. L'AMA devrait peut-être devoir acheter pour 100 000 \$ de trousse afin de les entreposer et de les utiliser ultérieurement.

LE DR RABIN dit que la firme devait en vendre au moins 1 000 par année pour rester en affaire. Les données actuelles se chiffraient à 30% à 40% de ce nombre. Il ne s'agissait que d'une seule firme; l'AMA avait approché plusieurs autres firmes. Il était important de réaliser que le marché de l'antidopage était extrêmement petit comparativement à celui du diagnostic. Aucune firme n'avait voulu produire les trousse, alors l'AMA avait dû convaincre une petite firme de le faire.

M. ROWE dit que ses notes montraient que l'ASADA avait réalisé des analyses sanguines et avait acheté des trousse, mais qu'un facteur de 10 s'appliquait entre le nombre de trousse et le nombre d'analyses. Ceci signifiait donc qu'elle devait réaliser 10 000 analyses sanguines par année. Était-ce adéquat?

LE DR RABIN répond qu'il était important de bien reconnaître les distinctions lorsqu'il était question des analyses sanguines. Les analyses pour le Passeport biologique de l'Athlète entraient dans une catégorie. Il y avait aussi la catégorie des analyses pour la détection des substances ou méthodes interdites (la catégorie de la HGH, du CERA, de l'hématide et du dopage génétique). Ainsi, l'AMA n'avait pas d'idée précise des différences entre les analyses pour le Passeport biologique de l'Athlète et les contrôles antidopage réguliers. Concernant la HGH en particulier, la firme devait vendre un minimum de 1 000 trousse par année, ce qui signifiait environ 30 000 contrôles pour la HGH.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général pour son rapport.

3.1 Présidents des Comités permanents 2011 – Sportifs et Éducation

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'arriver à une décision relativement à la nomination des présidents des Comités permanents (Sportifs et Éducation). On avait

recommandé que Monsieur Fetisov soit nommé président du comité des Sportifs. Il demande si quelqu'un souhaitait appuyer cette nomination. Quant au président du comité Éducation, on avait soulevé un point à la réunion des gouvernements le matin même.

Au nom de Monsieur Gary Lunn, secrétaire d'État aux Sports, MONSIEUR BOUCHARD informe les membres du Comité exécutif que le Conseil des Sports des Amériques avait adopté, à sa dernière Assemblée générale annuelle, un mécanisme de rotation pour la nomination du représentant des Amériques au Comité exécutif de l'AMA. À la suite de cette réunion, le Canada a été nommé par le CADE des Amériques comme représentant au Comité exécutif de l'AMA à compter du 1^{er} janvier 2011. Ainsi, le Canada ne présenterait pas sa nomination à nouveau à titre de président du comité Éducation. Au nom du secrétaire d'État, il souhaitait exprimer ses remerciements les plus sincères à l'égard des membres du Comité exécutif et de la direction de l'AMA. Il les remercie d'avoir fourni au Canada l'occasion de présider ce comité au cours des six dernières années. Il rapporte que depuis 2005, le gouvernement du Canada avait eu le privilège de collaborer avec des individus enthousiastes et émérites, engagés dans le sport et l'éducation éthiques en matière de lutte contre le dopage dans le sport. Il souhaitait étendre sa gratitude à Monsieur Koehler pour son professionnalisme et son soutien continu dans le cadre du mandat du Canada à titre de président du comité Éducation. Il remercie tous les membres pour leur soutien et leur contribution et pour leur dévouement continu à l'égard de l'éducation antidopage dans leurs pays respectifs et au sein de leurs organisations sportives.

LE PRÉSIDENT dit que le Comité exécutif comprenait très bien la position du Canada. Le siège était donc à pourvoir. Il sollicite les nominations.

M. ROWE remercie le Canada et Monsieur Lunn pour leur contribution. Puisque le Canada retirait sa nomination et que le siège était maintenant vacant, il souhaitait proposer la nomination des États-Unis à ce poste.

LE PRÉSIDENT demande au représentant des États-Unis s'il acceptait cette nomination.

M. JURITH répond que les États-Unis avaient présidé le comité dans le passé et qu'à l'aide du soutien remarquable de Monsieur Koehler, il serait honoré d'accepter ce poste.

LE PRÉSIDENT prend note de cette nomination et déclare Monsieur Jurith représentant élu des États-Unis. Il exprime également l'appréciation de l'AMA pour les efforts déployés par le Canada et Monsieur Bouchard, surtout au cours des six dernières années. Il savait que les ministres présidaient ces comités, mais que les travaux se faisaient souvent à d'autres niveaux. Dans les circonstances, il savait que le département Éducation et son directeur avaient toujours apprécié le soutien de Monsieur Bouchard et de son équipe.

DÉCISIONS

1. La direction rédigera un rapport sur la question des analyses sanguine aux fins de discussions ultérieures.
2. Le mandat de Monsieur Fetisov est reconduit à titre de président du comité des Sportifs.
3. Monsieur Jurith est nommé président du comité Éducation.
4. Il est pris note du rapport du directeur général.

4. Finance

4.1 Rapport du président du Comité Finance et Administration

M. REEDIE note que l'un des aspects intéressants avec lequel le Comité Finance et Administration devait composer était de deviner les décisions que prendrait le Comité exécutif alors qu'il préparait ses projections, ce qu'il faisait du mieux possible. Le Comité faisait aussi preuve de suffisamment de souplesse pour apporter les modifications requises, à la lumière des décisions prises par le Comité exécutif. Il dit que les membres devaient aussi savoir que le président et lui s'impliquaient à l'occasion dans les décisions qui avaient une incidence financière. Il cite en exemple deux cas récents, dont l'achat du code source pour ADAMS et la révision de l'entente de bail pour les bureaux principaux. Il explique que le Comité Finance et Administration avait reçu les conseils de la direction dans ces deux cas. Il croyait que ces conseils étaient très éclairés et s'était montré satisfait. Il croit que le président pensait la même chose. Il poursuit en disant qu'il y avait un thème récurrent dans sa présentation : les litiges. Un comité Juridique spécial s'était réuni récemment; il demanderait à Monsieur Niggli de commenter, parce que les demandes du comité auraient une incidence financière pour l'AMA. À la fin de la présentation, il présenterait le projet de budget 2011 aux membres et leur demanderait, s'ils en étaient satisfaits, d'en faire la recommandation au Conseil de fondation en novembre. Le Conseil de fondation était celui qui approuvait ou non le budget.

Il se réfère au procès-verbal de la réunion du lundi 26 juillet, tenue à Lausanne. Il s'est dit reconnaissant envers son Comité Finance et Administration d'avoir accepté de tenir la réunion un jour plus tôt, puisque le 27 juillet représentait la date d'une fête organisée à Londres pour souligner, deux ans à l'avance, les cérémonies d'ouverture des Jeux olympiques de Londres. Il dit que le comité avait un nouveau membre : Natalia Zhelanova, de Russie. Les membres du Comité exécutif avaient peut-être des problèmes avec la Russie, mais son comité avait un membre russe qui n'avait peut-être pas donné des millions de roubles en contribution à l'AMA, mais dont la contribution au sein du comité était excellente. Il remercie d'ailleurs le Dr Schamasch de l'avoir aidé à obtenir son accréditation pour les Jeux olympiques de la Jeunesse de Singapour; pour l'événement, elle avait été attachée à la délégation russe.

Il attire aussi l'attention des membres sur le fait que les auditeurs internationaux de l'AMA, PWC, avaient produit un rapport de contrôle interne, expliquant à l'AMA si registres comptables étaient conformes. Il ajoute qu'il avait vu beaucoup de rapports de contrôle interne dans sa carrière et qu'il en avait rarement vu qui ressemblaient aux deux derniers rapports de l'AMA; ils étaient presque parfaits et renfermaient très peu de commentaires. Le seul commentaire dans le dernier rapport auquel il fallait porter attention était que l'AMA devait solliciter des conseils par rapport à l'IRFS. L'AMA avait consenti à le faire. Il ajoute que si cela était le seul point que PWC reprochait à l'AMA, il se sentait fort satisfait des contrôles financiers au sein de l'Agence.

Il poursuit en disant que les chiffres étaient basés sur les informations disponibles jusqu'à la fin de juin 2010. Dans les dossiers des membres, on retrouvait les chiffres semestriels ainsi que le comparatif semestriel du budget avec les chiffres réels. Il dit qu'il avait eu des informations supplémentaires de la part de Madame Pisani, avec des données jusqu'au 31 août. Il avait examiné ces informations et n'avait rien constaté d'irrégulier ou d'inquiétant, outre des coûts exorbitants rattachés aux litiges, point sur lequel il comptait revenir plus tard.

En examinant les chiffres semestriels, il dit que les membres pourraient voir, à la deuxième page du procès verbal, les questions réglées, les coûts élevés de litiges, les

dépenses liées au projet ADAMS, la nécessité d'obtenir du financement des institutions de l'UE pour les laboratoires en Europe. Si l'AMA arrivait à coordonner ceci, il y aurait plus d'argent consacré à la recherche, aux ORAD et aux dépenses liées à la conformité du Code. Le comité avait découvert des frais bancaires relativement élevés. Il ajoute que les frais bancaires des banques étaient beaucoup trop élevés.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Finance et Administration.

4.2 Budget 2010 révisé

M. REEDIE dit que les changements importants aux coûts de litiges dans le budget révisé étaient plus élevés qu'anticipés cette année. Le Comité Finance et Administration avait décidé de proposer au Comité exécutif que l'AMA pige dans la réserve des litiges si les coûts de litiges dépassaient trop le budget. À quoi bon constituer une réserve de 1,5 million si on ne s'en servait jamais et que les coûts dépassaient le budget? Le Comité exécutif avait décidé qu'il souhaitait former un comité des Sportifs étendu. Les coûts rattachés à cela étaient de 100 000 dollars par réunion. Il s'agissait d'un gros comité; telle était la volonté du Comité exécutif et telles étaient les répercussions financières de cette décision.

Il dit qu'on avait déjà discuté de la situation d'ADAMS. Le problème était le suivant : dès que l'AMA pensait qu'elle disposait d'un service et de conseils adéquats, les choses tournaient mal. Ce n'était pas la faute de l'AMA; l'AMA avait choisi les bonnes options au moment opportun, mais le problème de base était qu'elle n'avait jamais possédé le code source du système. La direction l'avait consulté et lui avait suggéré que l'AMA se procure ce code source et c'est ce que l'AMA comptait faire. Cette initiative était essentielle afin de mettre en place tous les morceaux du puzzle rapidement et afin que le système réponde mieux aux besoins des sportifs. Ceci devrait être fait au début de 2011.

En examinant le budget de 2010, il dit que les membres pourraient constater qu'il y avait eu des économies importantes sur le plan des TI; ainsi, le budget global des TI avait diminué d'environ 12%, et ce, même en tenant compte de l'achat du code source.

Il poursuit en disant que l'autre point important était une hausse des coûts des locaux du siège social. L'AMA avait renégocié les coûts de son loyer à Montréal à des conditions favorables. Ceci signifiait qu'il fallait changer la configuration physique des bureaux afin de loger le personnel nécessaire. L'AMA avait fait une bonne affaire, ce qui impliquerait des économies d'environ trois millions de dollars américains au cours des prochaines années. L'AMA obtiendrait aussi une subvention du locateur pour effectuer les rénovations. Si le coût initial était d'environ 500 000 dollars, les économies seraient substantielles au bout du compte.

Concernant les chiffres de 2010, l'AMA avait éprouvé des difficultés cette année à récolter les contributions des gouvernements, surtout en Europe, et ce, parce que le Conseil de l'Europe effectuait les allocations pour l'AMA et qu'il avait fait des erreurs de calcul. Conséquemment, l'AMA avait produit des factures erronées et avait dû tout reprendre et envoyer de nouvelles factures. Cela avait retardé la réception des contributions. Il dit qu'il y avait un système à jour sur les contributions des gouvernements qu'il aborderait à la toute fin du rapport.

À ce stade, le Comité Finance et Administration croyait que le budget 2010 révisé était celui qui devrait se concrétiser en 2010. Il ne pensait pas que ce budget révisé

devait être approuvé officiellement, mais tenait tout de même à ce que les membres en prennent note.

LE PRÉSIDENT dit que ce point devait être pris en note. Il demande s'il y avait des questions ou des commentaires, à la lumière de la présentation du budget révisé 2010.

M. JURITH s'informe sur les sommes qui reviendraient à l'AMA conséquemment aux rénovations des bureaux. Il dit que les documents portaient un peu à confusion. Il dit que ce point avait été abordé et expliqué par le président et Monsieur Niggli à la réunion des gouvernements le matin même. Il demande de quelle manière l'Agence récupérerait ces économies et quel était le plan pour l'avenir par rapport à ces économies.

LE PRÉSIDENT dit qu'il avait demandé au directeur général de lui fournir des informations à ce sujet et répond à cette question à l'aide de l'aide-mémoire. L'Agence s'était engagée à avoir son siège social à Montréal. Le bail actuel arrivait bientôt à échéance et la direction avait décidé d'évaluer les options possibles au cœur de la crise financière mondiale. On avait considéré deux autres lieux dans la ville et fait des comparaisons. La direction avait recommandé de demeurer dans les locaux actuels en raison des conditions favorables négociées à ce moment. Le bail actuel n'était pas encore arrivé à échéance, mais si l'AMA n'avait pas pris les devants à ce moment précis, elle n'aurait pas pu profiter des mêmes conditions avantageuses compte tenu du marché qui reprenait de la vigueur. L'AMA payait actuellement 28 \$ le pied carré, plus 18,79 \$ pour les coûts d'exploitation. Dans le cadre du nouveau bail, le pied carré était passé de 28 \$ à 16 \$ les trois premières années (les coûts d'exploitation étant les mêmes), à 18 \$ les trois années suivantes et à 20 \$ les quatre dernières années. Cela représentait des économies de deux millions de dollars. La direction avait aussi réussi à négocier six mois de loyer gratuit, somme qui serait appliquée dans les six premières années du nouveau bail (à tous les mois de mars). Ces mois gratuits totalisaient 160 000 \$. Il explique qu'une grande salle d'entreposage serait réaménagée afin de créer de l'espace de travail pour le personnel actuel et que cela occasionnerait des dépenses d'un demi-million de dollars. De cette somme, 383 000 \$ provenaient du locateur. Si, en outre, l'AMA obtenait un traitement fiscal favorable pour le bail, cela pourrait représenter des économies de 50 000 \$ par année, ou un total de 500 000 \$ pour la durée du bail de dix ans. Les économies potentielles pourraient atteindre trois millions de dollars. Il tenait à ce que les membres soient au courant de ces faits et à féliciter le directeur général et son équipe d'avoir agi au moment opportun. Le directeur général lui avait fourni toutes les informations à ce sujet; ces informations ne figuraient pas dans les documents des membres du Comité exécutif.

M. JURITH dit apprécier ces précisions, mais demande de quelle manière l'Agence allait récupérer ces économies. En outre, il voulait savoir quel était le plan par rapport à ces économies pour l'avenir.

M. REEDIE répond qu'il n'avait pas de copie de ces notes en main, mais qu'il se rappelait tout de même des chiffres. Il dit que les coûts seraient réduits au cours de toute la période. Parfois, dans le monde de l'immobilier, on prenait des risques et si le marché était favorable, on pouvait faire une bonne affaire permettant de réduire les coûts à long terme. Il dit qu'il avait résisté aux demandes de la direction d'avoir plus d'espace. Il avait systématiquement refusé de louer un autre étage à un prix exorbitant dans l'édifice de l'IATA. Il souhaitait que la direction installe tout le personnel adéquatement dans les locaux actuels. Cette question était strictement financière. Il croit que le directeur général avait fait une affaire exceptionnelle s'échelonnant sur une période de dix ans.

LE PRÉSIDENT ajoute que le nouveau bail serait en vigueur au début de 2012. Les membres pourraient donc observer les économies à compter de cette date, à l'exception de la contribution pour les rénovations qui se ferait un peu plus tôt. L'AMA devait quand même financer les rénovations avant que le locateur ne lui rembourse les 384 000 \$.

M. ODRIOZOLA note qu'il était injuste de mentionner à nouveau l'erreur commise par le Conseil de l'Europe, particulièrement lorsque les contributions des gouvernements européens affichaient un manque de moins de 300 000 dollars sur les six millions de dollars facturés. Alors que, de son côté, les contributions du Mouvement olympique affichaient un manque de plus de 1,6 million de dollars. On avait déjà mentionné l'erreur du Conseil de l'Europe en mai dernier et tous les pays impliqués avaient payé. Il dit que les deux ou trois pays qui n'avaient pas encore payé n'avaient rien à voir avec cette histoire et cette erreur.

M. REEDIE accueille ce commentaire avec diligence. Le Comité Finance et Administration en avait discuté et c'est pourquoi il avait mentionné ce point à nouveau. Il est d'accord avec le fait que le non-paiement de l'Europe, à traiter plus tard, n'avait rien à voir avec cette erreur. L'AMA avait une entente avec le CIO, où le CIO faisait trois versements à l'AMA. Plutôt que de demander au CIO de remettre à l'AMA un chèque tous les trois jours, à mesure qu'un organisme versait une contribution, le CIO faisait trois versements à l'AMA et une balance de paiement à la fin de l'année. Cette entente convenait au CIO. Il en était aussi satisfait.

DÉCISION

Il est pris note du budget 2010 révisé.

4.3 Projet de budget 2011

M. REEDIE dit que le Comité Finance et Administration avait décidé de fournir un document détaillé de 22 pages expliquant les coûts dans l'ensemble des départements afin qu'ils sachent exactement ce dont il en retournait. Il espère que les membres trouveraient ces renseignements utiles. Il dit que cela leur éviterait d'éplucher toutes les données du budget et d'en extraire l'information voulue. Ces données concordaient avec le plan stratégique de l'AMA. Le Comité Finance et Administration avait aussi veillé à ce qu'elles soient conformes au plan opérationnel de l'AMA pour les 12 prochains mois. Il dit que le Comité Finance et Administration avait passé beaucoup de temps à passer au peigne fin chaque poste de dépense pour chaque département de l'AMA. Il avait entrepris cette tâche à la demande de l'un des représentants du gouvernement. Il n'avait fait aucune supposition. Le Comité Finance et Administration s'était penché sur les économies qui pouvaient être réalisées. Le président s'était aussi rendu à Lausanne pour s'assurer que les comités ne soient pas hors des règles et le Comité avait examiné tous les postes de dépense pour voir si on pouvait réduire les dépenses de façon raisonnable et sensée. Tout ceci avait été fait avant la production du budget. Il dit qu'il y avait quelques points importants, tous couverts individuellement dans les 17 pages auxquelles il avait fait référence. L'un des éléments de dépense importants était la rémunération du personnel, dont le budget maximum avait été établi à 2% pour l'année suivante. Au moment de faire les calculs à Lausanne, le taux d'inflation au Canada était de 1,8%, donc avec un taux de 2%, la direction disposait d'une petite marge de manœuvre. Il ajoute qu'il y avait encore des préoccupations sur le plan des dépenses liées aux litiges : le budget de 2011 était inférieur aux chiffres estimés en 2010. Monsieur Niggli aborderait ce point sous peu. Le Comité Finance et Administration avait tenté de fournir les données les plus adéquates qui soient par rapport aux coûts d'ADAMS. Le Comité exécutif souhaitait que le comité des Sportifs tienne deux réunions par année. Si c'était le cas, et si chaque réunion

coûtait 100 000 dollars (donc 200 000 dollars pour deux réunions), il s'agissait d'une grosse dépense. Il parle aussi de la question des enquêtes, à savoir comment elles étaient définies. Il dit qu'il serait intéressé d'entendre des commentaires à cet égard. Le Comité croit que les recommandations de la direction représenteraient une dépense approximative de 100 000 \$ en 2011. Le Comité avait accepté d'augmenter le budget du programme de recherche en sciences sociales, puisque cette demande avait été faite deux ans auparavant. On avait consacré beaucoup d'argent au Passeport biologique de l'Athlète (près de 350 000 \$). Il dit qu'il y avait aussi des éléments coûteux que le Comité exécutif considérait comme importants. Somme toute, ses suppositions étaient les suivantes : une hausse de 2% des contributions du Mouvement olympique et des gouvernements, des augmentations de salaire de 2%, un taux de réussite de 96% pour la collecte des contributions gouvernementales (ce point était important puisque le CIO faisait une contribution équivalente). En outre, il comptait sur Monsieur Jurith pour veiller à ce que le dollar américain reste fort, puisque l'AMA était payée en dollars américains et payait en dollar canadien. Le Comité Finance et Administration avait estimé à 1,04% le taux de change.

Le Comité Finance et Administration croyait que le budget était logique. Les données les plus pertinentes se trouvaient, selon lui, à la fin de l'article 4.3, et touchaient la manière dont l'AMA comptait dépenser ses sommes non attribuées. Il dit que l'AMA avait constitué une réserve de 2,4 millions de dollars; elle avait pu le faire parce qu'elle avait connu une « très bonne année » l'année précédente. Plusieurs éléments avaient été favorables pour l'AMA. À la fin de 2009, l'AMA disposait d'un peu plus de neuf millions de dollars en sommes non attribuées. L'AMA devrait donc octroyer des sommes cette année. Le Comité Finance et Administration estimait que l'AMA devrait également octroyer 1,8 million en 2011, ce qui lui laisserait moins de trois millions de dollars en sommes non attribuées à la fin de 2012. Le Comité croyait aussi que, plutôt que de réduire les activités afin d'équilibrer le budget alors qu'elle disposait de neuf millions de dollars en sommes non attribuées, l'AMA devrait dépenser ces sommes, sur une période contrôlée, et les consacrer aux activités de l'Agence. Il dit que deux choses pouvaient aider l'AMA à améliorer cette situation. L'une était le taux de change. Un dollar américain plus fort aiderait grandement. De plus, si l'AMA atteignait un taux de collecte de contributions gouvernementales de 100%, cela aiderait aussi. Le Comité Finance et Administration croyait qu'il y avait des fonds pour gérer les activités de l'Agence en 2011. Il revenait au Comité exécutif de décider si ces données pouvaient être présentées au Conseil de fondation en novembre. Le Conseil de fondation déciderait ensuite s'il les approuvait ou non.

M. FUJIWARA dit qu'il aimerait fournir aux membres un bref compte rendu de ce qui avait été abordé à la réunion informelle des gouvernements le matin même. On avait abordé le projet de budget pour 2011. À l'heure actuelle, les gouvernements éprouvaient de sérieuses difficultés financières et subissaient des pressions pour réduire les dépenses. Les gouvernements comprenaient l'importance des activités antidopage et les appuyaient pleinement. Toutefois, les États-Unis, l'Espagne et la Tunisie avaient fait savoir qu'une hausse de plus de 2% serait difficile à assumer. Lors de la réunion, il avait aussi rapporté les conclusions de la réunion du comité des finances des gouvernements asiatiques à savoir que plusieurs pays d'Asie avaient exprimé cette même inquiétude. Le Canada avait suggéré que certaines dépenses soient reportées et que l'AMA envisage d'autres sources de financement. Ces études devraient être faites à temps pour la réunion du Conseil de fondation en novembre. L'Australie avait aussi exprimé son point de vue à savoir que les explications et les justifications liées à l'augmentation du budget soient présentées aux membres de façon beaucoup plus détaillée, surtout les propositions pour le budget de 2012 et au-delà. L'Europe avait proposé qu'en plus du

budget proposé (avec augmentation), l'AMA présente un plan de rechange avec une augmentation du budget à zéro.

M. JURITH remercie Monsieur Fujiwara pour ce compte rendu de la réunion tenue en matinée. Il dit qu'il ne pensait pas que la situation financière difficile vécue par les gouvernements était un secret pour personne. Dans bien des cas, ils subissaient des compressions budgétaires de partout. C'était la réalité. Il dit qu'il avait apprécié les explications reçues ce matin à savoir pourquoi les augmentations étaient nécessaires; il appréciait aussi les efforts du Comité Finance et Administration et de la direction de réduire les dépenses. Ceci étant dit, il précise que les représentants des gouvernements vivaient une tout autre réalité parce qu'ils devaient rendre des comptes à leurs gouvernements respectifs et expliquer pourquoi ces augmentations étaient requises alors qu'ils subissaient d'énormes pressions pour réduire les dépenses. Il encourage la direction et le Comité Finance et Administration à se pencher sérieusement sur le projet de budget 2011 afin de voir si d'autres compressions pourraient être faites pour minimiser l'impact des hausses potentielles de contributions sur les gouvernements et le Mouvement olympique. Le Comité Finance et Administration avait fait son possible pour y arriver, et il appréciait ces efforts. Toutefois, il croyait que les représentants des gouvernements trouveraient utile d'être en mesure d'expliquer à leurs gouvernements respectifs les raisons motivant de telles augmentations alors que d'autres programmes subissaient des coupures au sein de leurs agences.

M. ROWE remercie Monsieur Fujiwara pour son compte rendu. Il apporte une précision aux commentaires faits à la réunion de ce matin et s'excuse auprès des membres si ses commentaires n'étaient pas assez clairs. Il explique que son commentaire sur les détails se rapportaient davantage au budget révisé de 2010 et que les détails seraient fournis par le président et Monsieur Niggli durant la réunion. Comme Monsieur Reedie l'avait dit, surtout ce qu'il avait dit sur l'hébergement, on devait saluer cette initiative plutôt que de la remettre en question. Il dit qu'il appréciait tous les détails fournis dans le budget de 2011, et que son commentaire se rapportait au budget révisé de 2010.

M. ODRIOZOLA dit qu'il endossait complètement les propos de Messieurs Jurith et Rowe. Les autorités publiques d'Europe s'étaient réunies la semaine précédente à Strasbourg. Par rapport au budget de 2011, les autorités avaient proposé d'ajouter une colonne présentant les références au budget de 2009. Quant au budget de 2012, il réitère qu'il serait souhaitable d'avoir un aperçu avant l'exercice financier de 2012 afin d'intégrer les autorités publiques dans les prévisions des priorités et des coûts du programme et de la direction. Peu importe la proposition de budget pour 2012, il dit qu'il devrait également y avoir une version en fonction d'un taux de croissance à zéro.

M. REEDIE répond aux commentaires et aux questions des plus récents aux moins récents. Il dit à Monsieur Odriozola qu'il serait heureux d'ajouter une colonne présentant les références au budget de 2009 afin de comparer. Il ajoute que le Comité Finance et Administration pouvait planifier et donner un aperçu de ce qu'il croyait que l'année 2012 pourrait être. Il dit que cet exercice, avec une augmentation à 0%, pouvait aussi être fait. Il s'agissait d'un exercice mathématique somme toute assez simple. Les membres pourraient même faire les calculs aussi facilement que lui.

Il remercie Monsieur Rowe pour ses commentaires sur l'hébergement.

Par rapport aux commentaires de Monsieur Jurith portant sur les gouvernements, il dit qu'aucune personne impliquée dans le milieu sportif n'avait de doute à l'heure actuelle sur la situation économique difficile. Il venait lui-même d'un pays qui vivait d'énormes compressions gouvernementales. Il ne serait donc pas surpris que le sport soit aussi

affecté. Le défi en Grande-Bretagne au cours des prochains mois serait de s'assurer que la planification des Jeux olympiques de 2012 aille bon train. L'AMA était un peu impliquée dans cette planification. Compte tenu de ses connaissances en finances et des statistiques au CIO, il croyait qu'il était juste d'affirmer qu'une modeste hausse en deçà de 4% avait été envisagée l'année précédente par le Mouvement olympique et les gouvernements. Si la situation financière au cours des 12 derniers mois avait changé à un point tel que cette option n'était plus envisageable, le Comité exécutif ou le Conseil de fondation devrait se prononcer à cet égard.

Il dit à Monsieur Fujiwara qu'il y avait peut-être eu un problème d'interprétation. Monsieur Fujiwara avait dit qu'une hausse supérieure à 2% serait difficile à assumer. L'augmentation pouvait être maintenue à 2%. Il ajoute, néanmoins, qu'il ne croyait pas que c'était ce que Monsieur Fujiwara avait voulu dire. Il croyait que Monsieur Fujiwara relatait les opinions des participants à la réunion des gouvernements ce matin même, à savoir que tous les budgets des gouvernements subissaient des pressions. Le Comité Finance et Administration était au fait de cette situation et en avait même parlé à Lausanne. Comme il l'avait déjà dit, une hausse de 2% représentait 560 000 \$. Si on divisait cette somme entre tous les gouvernements contribuant à l'AMA, cela représentait une somme modique. Il ajoute que ce que les gouvernements trouvaient particulièrement difficile était de voir des hausses dans différentes organisations internationales, ici et là, et de devoir favoriser l'AMA en acceptant sa hausse plutôt que celle des autres organisations. Sa réponse à cette réaction était la suivante : le Comité Finance et Administration croyait que la lutte contre le dopage était importante et que l'AMA ne pouvait pas échapper à cette situation. Il dit que ses nombreuses années d'expérience à ce chapitre (les taux de contributions, et ce, peu importe le type) lui ont montré que dans toute situation où il n'y avait aucune augmentation, de graves problèmes pouvaient survenir, à savoir que si on disait que des hausses n'étaient pas nécessaires à l'année 1, on dirait qu'elles n'étaient pas nécessaires non plus à l'année 2. Ainsi, à l'année 3, il faudrait imposer des hausses de 7% pour parer à cette situation. Tout le monde serait déconcerté. Il dit qu'il était satisfait de présenter ces données en fonction de cette réalité. Il dit que l'AMA pourrait possiblement collecter des contributions supérieures au taux anticipé (96%) et que les taux de change pourraient lui être favorables. Il croyait que les activités de l'Agence justifiaient une telle hausse modeste des contributions. Quant aux justifications détaillées, le Comité Finance et Administration avait préparé un document de 17 pages à cet effet. Toutes les dépenses de l'Agence étaient présentées dans ce document. Il ne croyait pas avoir d'autres détails à rajouter.

À son avis, tout ce qui pouvait être fait, outre le fait que ces données ne soient pas acceptées, était que le Comité exécutif adopte l'une des deux options suivantes : présenter ces données au Conseil de fondation en novembre et voir s'il les accepterait, ou demander à la direction de réduire considérablement ses dépenses, parce qu'on ne souhaitait pas subir une hausse de 2%. Il ajoute que les calculs étaient faciles à faire. Il rassure les membres en disant que le Comité Finance et Administration avait examiné de très près tous les coûts et avait demandé à la direction de justifier toutes les dépenses pour 2011. Enfin, il dit qu'il ne pouvait dissiper leurs inquiétudes davantage.

M. BOUCHARD dit que le point sur les précisions avait été abordé en matinée. Il ajoute que les deux options proposées par monsieur Reddie étaient plausibles, mais il se demandait. Si une troisième option pouvait être envisagée. Plus tôt en matinée, il avait demandé si certaines des dépenses pouvaient être reportées après 2011. Il dit que 560 000 \$ ne représentait pas une grosse somme d'argent pour tout le Mouvement sportif et les gouvernements, mais il s'agissait tout de même d'une hausse et d'une question de principe compte tenu du contexte actuel. Sa propre organisation reportait les

choses jusqu'à ce que la situation s'améliore. En se penchant sur les deux options, il demande quel serait l'impact si l'AMA optait pour une hausse à 0%.

M. JURITH croit qu'il fallait faire preuve de prudence par rapport à la manière dont l'AMA décrivait les enquêtes. Il dit qu'il y avait des données contradictoires dans les documents. L'AMA ne devait pas envoyer le message qu'elle comptait constituer un genre d'unité des enquêtes. Elle essayait de favoriser les échanges et le partage d'informations avec les autorités chargées de l'application de la loi. L'AMA devrait préciser en quoi consistait le projet avant de le mettre en place.

LE PRÉSIDENT dit détecter un certain malaise dans la salle, mais le message était le suivant : l'AMA devrait augmenter son budget de 2% et maintenir ses services, ce qui signifiait que l'AMA devrait piger dans la réserve. Existait-il une autre option? Il s'agissait d'un projet de budget. Il appuyait le président du Comité Finance et Administration et la manière dont les choses avaient été faites. Chaque dépense avait été scrutée à la loupe. La recommandation du Comité Finance et Administration était une augmentation de 2%. Ce projet de budget serait finalisé en novembre. C'est le Conseil de fondation qui approuverait cette recommandation. Toutefois, s'il y avait une autre option, il était prêt à l'entendre. Il dit avoir entendu les commentaires des membres, mais se demandait toujours ce qu'ils souhaitaient vraiment.

M. REEDIE dit qu'il pouvait décider très facilement, mais que ce n'était pas sa tâche. Si le Comité exécutif souhaitait réduire les activités, il devait dire lesquelles au Comité Finance et Administration. Le Comité Finance et Administration avait besoin d'informations précises. Équilibrer un budget était très facile. La question devait peut-être être soulevée à la réunion du Comité exécutif de novembre. Fallait-il en parler maintenant?

M. ROWE demande des précisions. La proposition de recommander un deuxième budget avec une hausse de 0% était pour l'année 2012, pas en 2011.

LE PRÉSIDENT répond que la suggestion serait prise en considération lors de la préparation du budget de la prochaine année. Il demande si les membres souhaitaient modifier la recommandation du Comité Finance et Administration, qui était de présenter un budget avec une hausse de 2% en maintenant les services en recourant à la réserve de 1,8 million. Il ajoute que l'AMA avait déjà pigé dans cette réserve et qu'elle diminuait rapidement. En période économique plus difficile, cela était tout à fait approprié. Il dit comprendre que les membres souhaitaient que la direction prépare son budget final, en fonction de ce que Monsieur Reedie avait présenté; ce budget sera présenté au Comité exécutif en novembre puis soumis à l'approbation du Conseil de fondation.

DÉCISION

Le projet de budget 2011 est approuvé.

4.4 Comptes trimestriels

M. REEDIE se réfère aux comptes semestriels à la fin de juin. Il dit qu'il avait eu l'occasion de voir les données jusqu'à la fin du mois d'août et que les placements et la trésorerie étaient légèrement plus élevés à la fin d'août qu'ils ne l'étaient à la fin de juin. Il ajoute qu'une donnée à la page 7 se situait dans la colonne des profits et explique qu'il s'agissait d'une question purement comptable parce que l'AMA collectait beaucoup d'argent durant la première partie de l'année et n'en dépensait que la moitié. En termes de comptabilité, c'était logique. Il ajoute que les membres seraient heureux de savoir qu'il y avait des profits à la fin du mois d'août, même s'ils n'étaient pas aussi importants

que ceux à la fin de juin. L'AMA était dans la bonne voie. Il était satisfait de cette situation.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels.

4.5 Contributions des gouvernements/du CIO

M. REEDIE dit qu'il serait très intéressé à connaître l'opinion des gouvernements sur ce dernier point. Il y avait une liste à jour (au 17 septembre) des contributions des gouvernements; l'AMA avait récolté près de 96% des contributions. Il suffisait maintenant de savoir combien elle pouvait récolter d'ici le 31 décembre. Si l'AMA n'arrivait pas à collecter le reste des contributions cette année, pourrait-elle collecter les arriérés l'année suivante? Cela s'était déjà produit dans le passé : certains pays n'avaient pas versé leurs contributions en 2009, mais avaient payé celles de 2009 et 2010 en même temps, en 2010. Il dit aux membres qu'ils pourraient voir où se situait le gros problème, en examinant les documents. Il parle de la Grèce. Ce pays vivait des difficultés financières importantes et n'avait pas versé sa contribution à l'AMA. Il avait suggéré de se rendre à la réunion des comités olympiques européens et d'en discuter avec le directeur du CNO de la Grèce. Le pays devait d'importantes sommes à l'AMA. Pour cette raison, il résistait à la tentation de dire que l'AMA récolterait 100% de ses contributions. Si elle y arrivait, le mérite reviendrait en partie à ceux qui encourageaient les pays à payer. Il ne pouvait garantir 2% de plus d'ici la fin de 2010. Il était encore moins en mesure de se prononcer pour l'année 2011. Les prévisions étaient estimées à 96%, en supposant une hausse de 2%.

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur la dernière version de la liste des contributions. Cette version datait du 17 septembre. Comme Monsieur Reddie l'avait souligné, il y avait une ou deux cases vides pour l'Europe. Et qui pouvait dire ce qui allait se passer avec la Grèce? Néanmoins, ce qui était intéressant était que les contributions de 2010 (au 17 septembre) étaient de 96% et que si des contributions additionnelles étaient versées, le budget final de novembre serait différent.

M. DE KEPPEL note que le CIO avait de bons contacts en Hongrie et en Ukraine et que ces pays seraient possiblement en mesure d'appuyer l'AMA.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il ne voyait Israël nulle part.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que l'AMA avait eu des problèmes politiques avec ce pays, qui ne faisait pas partie de l'Europe ou de l'Asie. L'AMA avait reçu les contributions d'Israël dans le passé, mais avait été incapable d'allouer une proportion parce que le pays ne faisait pas partie de l'Europe ou de l'Asie. Personne ne voulait de l'Israël. L'AMA avait réussi à négocier directement avec eux et était toujours en contact avec le consul général à Montréal. L'AMA ferait le nécessaire pour percevoir les contributions de ce pays.

M. JURITH informe les membres qu'en vertu de la structure de l'UNESCO, Israël faisait partie de l'Europe.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL note qu'Israël ne relevait pas de la division du Conseil de l'Europe quant aux contributions européennes à l'AMA. Là était la question. C'était un peu plus complexe que la division de l'UNESCO.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA essayait de rester diplomate le plus possible relativement à cette affaire. Il croyait que personne ne souhaitait décider de la situation d'Israël.

M. REEDIE dit que le Mouvement sportif considérait Israël comme état européen. Le problème était que les contributions n'étaient pas une responsabilité du Mouvement sportif; il s'agissait d'une responsabilité des gouvernements.

LE PRÉSIDENT conclut en disant qu'Israël n'était pas mis à l'écart.

M. REEDIE dit qu'il se demandait ce qui allait se passer en novembre. En évaluant les coûts importants, particulièrement les coûts de litige, il demande à Monsieur Niggli de fournir un rapport sur la réunion du comité Juridique spécial dont les conclusions pourraient avoir des répercussions financières positives pour l'AMA.

M. NIGGLI dit que le comité Juridique spécial ne réglerait pas les coûts de litiges, mais qu'il avait abordé la question du TAS à la réunion. Il dit que le comité s'était penché sur cette question en priorité, du point de vue des coûts, de la rapidité des procédures et de la qualité des décisions. Le comité avait échangé avec les experts qui avaient recours au TAS régulièrement afin de trouver des propositions à présenter au TAS. Le comité enverrait une lettre dans les semaines à venir; une copie serait aussi remise aux membres à la prochaine réunion du Comité exécutif. Il dit que le comité avait proposé de bonnes idées. Il ajoute que la question clé sur laquelle tous les participants s'étaient entendus était la suivante : si l'AMA souhaitait améliorer les procédures, et par le fait même réduire les coûts, il fallait améliorer la liste des arbitres, en particulier la qualité des présidents des tribunaux parce que, si l'AMA pouvait obtenir une liste d'individus réputés, qui agiraient à titre de présidents et qui ne seraient pas nommés par des parties, l'AMA pourrait arriver à convaincre plusieurs partenaires de continuer l'arbitrage avec des arbitres individuels. Cela réduirait de deux tiers les coûts et permettrait de réaliser les procédures plus rapidement et de façon plus professionnelle, évitant ainsi qu'une foule de questions demeurent non réglées et que les cas s'éternisent. Il dit que c'était l'une des principales suggestions que l'AMA ferait au TAS, soit de trouver un moyen d'avoir une sélection de présidents qui joueraient ce rôle et qui redonneraient confiance aux partenaires. D'autres suggestions avaient été faites, mais c'était l'une des plus importantes.

Concernant les coûts de litiges, en 2010, il dit que cela avait déjà été abordé en mai et il explique que l'une des raisons pour laquelle l'AMA avait dépassé son budget était le cas Valverde. Cette affaire n'était pas typique. Elle constituait deux cas en soi, avec plusieurs complexités. L'affaire s'était étendue dans trois pays et juridictions. Il y avait aussi des coûts de litiges élevés en Belgique, notamment avec les tribunaux civils, le Conseil d'État, la procédure administrative et les questions de droit européen. Tout cela coûtait très cher. Il ajoute qu'il était très difficile de prévoir les coûts pour la prochaine année. À la lumière des cas de Passeport auquel l'AMA serait confronté, il dit que l'AMA et l'UCI défendraient ces cas devant le TAS et que l'AMA traitait maintenant des cas qui seraient plus complexes que des cas de résultats d'analyses anormaux. Pour ces cas, la charge de la preuve incombait aux organisations antidopage. De toute évidence, cela exigeait beaucoup plus de travail de la part de la poursuite, qui devait présenter tous les éléments de preuve pertinents. L'AMA ferait de son mieux pour améliorer le TAS et proposer des suggestions pertinentes. Mais les membres ne devaient pas se faire d'illusions : les coûts de litige ne seraient pas réduits de façon draconienne.

M. REEDIE remercie le président et ses collègues d'avoir fait preuve de courtoisie durant les discussions. Tout le monde connaissait les options. Il remercie Madame Pisani et le personnel du département Finance pour leur travail exceptionnel et précis.

LE PRÉSIDENT remercie Monsieur Reddie. Il fait part de la reconnaissance du Comité exécutif à l'égard du travail de Monsieur Reddie à titre de président du Comité Finance et Administration. Les membres devraient prendre note des points du rapport et du rapport

verbal fait par Monsieur Niggli. Concernant le procès-verbal de la réunion de Lausanne (page 4, point 16), il demande aux membres s'ils souhaitaient que la direction envisage de fusionner les budgets de recherche (science/sciences sociales)? Il demande si les membres souhaitaient que la direction prépare un document d'évaluation à cet effet? Il dit qu'il ne voulait pas ignorer la suggestion du Comité Finance et Administration et ne croyait pas que le point exigeait une décision immédiate, mais que la direction devait préparer un document d'évaluation en ce sens. Il demande aux membres si c'était ce qu'ils souhaitaient.

DÉCISIONS

1. La direction rédigera un document d'évaluation relativement à la fusion des budgets des programmes de recherche en science et de recherche en sciences sociales.
2. Il est pris note de la mise à jour sur les contributions des gouvernements et du CIO.

5. Code mondial antidopage

5.1 Évaluation de la conformité du Code

M. ANDERSEN déclare que le document était une recommandation au Conseil de fondation en novembre afin d'évaluer la conformité des partenaires au Code. Ce document permettrait à la direction de l'AMA de disposer d'un nombre de critères qui l'aiderait à faire un rapport au Conseil de fondation en novembre 2011, lors du rapport officiel en matière de conformité au Code. Il avait fait une liste de certains critères : l'acceptation du Code, l'intégration des règles qui utilisaient des règlements et enfin, la mise en place et l'application des dispositions du Code mondial antidopage de l'AMA. Il ajoute que l'AMA serait bientôt en mesure d'obtenir plus d'informations des partenaires au moyen d'un questionnaire en ligne les interrogeant sur leurs activités en ce sens. Les critères figurant au point 3C avaient été tirés d'articles du Code : que l'on évalue un nombre pertinent de contrôles en et hors compétition, qu'il y ait des contrôles inopinés, qu'il y ait des contrôles ciblés, qu'il existe une disposition en matière de localisation, qu'il existe un système d'AUT et un système de gestion des résultats et enfin que des programmes d'éducation soient mis en place. Ces points étaient directement tirés du Code et ils étaient importants pour dresser un portrait des progrès des signataires. Il s'agissait d'une recommandation à présenter au Conseil de fondation en novembre.

LE PRÉSIDENT demande si les membres avaient des questions ou des commentaires à formuler sur ce document.

M. RYAN dit qu'il était satisfait des critères présentés, mais pensait qu'il était important que le Comité exécutif approuve la proposition suivante : que des informations précises et pertinentes soient communiquées à tous les partenaires afin qu'ils comprennent clairement ce qu'ils devaient faire pour devenir conformes au Code. Son deuxième point touchait une demande de préparer un document qui aurait une approche plus didactique et qui présenterait les différents niveaux de conformité. Il donne un exemple dans le Mouvement sportif, notamment la Fédération internationale de hockey sur glace, dont le profil, selon le document, n'était pas conforme. Toutefois, selon le rapport du directeur général, tout était parfait, mais l'AMA attendait que la fédération

tienne une réunion durant laquelle elle endossera officiellement les règles. Il dit qu'il serait utile de disposer d'un système qui donnerait une idée du sérieux de la situation, à savoir si le signataire était conforme à 10%, 20% ou 99%.

M. ODRIOZOLA dit qu'il était satisfait de la situation des gouvernements européens. Il remercie l'AMA pour son rôle proactif en matière d'évaluation de la conformité du Code. Il appuie la recommandation des critères présentés.

LE PRÉSIDENT insiste à nouveau sur le fait que l'AMA avait l'obligation d'évaluer la conformité avant la fin de l'année suivante. L'AMA avait eu une obligation semblable pour la fin de l'année 2007. Mais le passé importait peu aujourd'hui. Il dit qu'il était enthousiaste de voir l'AMA faire l'évaluation l'année suivante. Bien qu'il accueillait le commentaire de Monsieur Ryan et que l'AMA ferait de son mieux pour aider les parties, il attire l'attention sur les critères au point 3. Les critères A et B étaient relativement évidents : il s'agissait d'étapes préliminaires à franchir absolument. Toutefois, les éléments pratiques étaient établis au point C en quatre points. L'AMA ferait le nécessaire pour communiquer des informations claires aux partenaires et pour les aider au besoin. Il dit que dans un an, le Comité exécutif se pencherait à nouveau sur ce point. Il croyait qu'il était important pour l'intégrité de l'AMA de respecter ses Statuts et de préparer un rapport plutôt que de remettre à plus tard le dépôt d'un tel rapport comme ce fut le cas dans le passé. Il dit qu'il avait eu beaucoup de difficulté à expliquer cela aux médias et aux partenaires du monde entier. Il fallait le faire pour la réputation de l'Agence. Les membres devraient avoir comme objectif de respecter ce point dans les délais prescrits, de prendre en note les composantes, de donner des informations claires et d'aider quiconque aurait besoin d'aide au cours de la prochaine année.

M. DE KEPPEL dit qu'il appuyait les propos du président. Il fallait que les deux entités collaborent. Le Mouvement sportif ne voulait certainement pas voir se répéter la situation survenue il y avait trois ou quatre ans. Le CIO avait revu l'approche et il pensait que si l'AMA offrait le soutien nécessaire, les résultats seraient concluants et positifs. Le mouvement olympique le souhaitait. Il apporte des précisions sur les grandes manifestations sportives. Il dit que le document stipulait que l'AMA n'était pas tenue d'en superviser la conformité, mais ceci semblait contredire le Code de l'AMA qui prévoyait la supervision de la conformité des organisations responsables de grandes manifestations. Il demande à Monsieur Andersen de préciser ce point.

M. ANDERSEN répond que la supervision du Code des organisations responsables de grandes manifestations serait faite par les équipes des Observateurs indépendants et qu'elles fourniraient des rapports détaillés de ces événements.

DÉCISION

La mise à jour et la recommandation en matière de supervision de la conformité du Code sont approuvées.

5.2 Rapport intérimaire sur la conformité du Code

M. MCQUAID dit qu'on lui avait demandé d'apporter des précisions sur le point qui abordait la Belgique et la communauté flamande et française. À la lumière de la récente affaire du Conseil d'état flamand et de la non-reconnaissance du TAS, on lui avait dit qu'il n'y avait pas de Conseil d'état flamand, mais bien un Conseil d'état belge. Si le Mouvement sportif était divisé en deux communautés, flamande et française, le tribunal était sous l'autorité de la Belgique. Ainsi la non-conformité touchait le fait que les

tribunaux belges avaient reconnu que le TAS n'avait pas de juridiction exclusive pour statuer sur les appels.

M. NIGGLI répond que ce commentaire était exact. Le Conseil d'état belge avait pris la décision que les décisions prises par le tribunal disciplinaire de l'ONAD flamande seraient des décisions administratives et que le Conseil d'état flamand avait la compétence de les réviser plutôt que le TAS. Cette affaire était portée en appel par le gouvernement belge. L'AMA avait su, la semaine précédente à Strasbourg, que le gouvernement flamand modifierait d'abord sa législation afin de s'assurer que cela ne devait pas être considéré comme une décision administrative, et que même si le Conseil d'État se prononçait lui-même selon sa compétence, le gouvernement fédéral belge changerait sa loi afin de définir la compétence du Conseil d'état afin d'exclure la question d'antidopage. L'AMA avait su des Belges qu'ils prendraient ces mesures pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

LE PRÉSIDENT dit qu'il s'agissait d'une division étrange, mais qu'il en était ainsi, malgré les frustrations que cela engendrait. Il prend note du point 5.1, la manière efficace dont l'évaluation serait faite et la manière dont la conformité serait reconnue. Il demande aux membres s'ils avaient des questions sur le point 5.2.

M. ODRIOZOLA réitère la préoccupation des gouvernements européens quant à la non-conformité de plusieurs ONAD d'Europe et demande à la direction de l'AMA de continuer à collaborer et à communiquer avec les ONAD respectives afin d'essayer de régler la situation particulière de pays importants, considérés comme non conformes au Code pour différentes raisons juridiques.

LE PRÉSIDENT rassure Monsieur et lui dit que l'AMA continuerait d'offrir son soutien à tous les pays.

DÉCISION

Il est pris note du rapport intérimaire sur la conformité du Code.

5.3 Lignes directrices pour les informations sur la localisation

LE PRÉSIDENT rappelle aux membres que l'AMA avait entrepris de réviser l'application du règlement sur la localisation à la fin de l'année précédente. En mai, un rapport intérimaire avait été déposé, renfermant quelques suggestions. La suggestion la plus importante était que l'AMA prépare des lignes directrices qui pourraient être utiles aux membres. Il dit que les membres avaient devant eux l'Annexe 1, soit une version abrégée de ces lignes directrices. Les dernières lignes directrices comptaient 45 pages. Imaginez ce que cela pouvait représenter pour les sportifs et les entraîneurs qui n'étaient pas des juristes. En plus, ils n'avaient certainement pas le temps de lire un tel document. Il dit qu'il aimerait voir des lignes directrices sous forme de dépliant et renfermant l'Annexe 1, ce qui serait fort utile et dissiperait les inquiétudes des partenaires qui continuaient à dire à l'AMA que le document était complexe. Le document proposé était plus simple, plus court et il en était très satisfait.

M. ANDERSEN dit que le président avait bien présenté le point. La note d'introduction concernait la proportionnalité, les programmes antidopage efficaces, la prudence dans la création de groupes cibles de sportifs soumis à des contrôles, la localisation. Il fallait faire preuve de discernement et de prudence. Tel était le message que cette note d'introduction envoyait aux leaders sportifs, aux sportifs et aux entraîneurs.

M. ROWE dit que ses notes indiquaient que les lignes directrices ou la note d'introduction mentionnaient que les organisations antidopage publiaient les noms des sportifs dans leurs groupes cibles. Il demande si cela était juste.

M. ANDERSEN répond que cette information se trouvait dans le Code sous la définition Groupes cibles de sportifs soumis aux contrôles. La définition ne stipulait pas que les noms devaient être publiés, mais elle stipulait qu'une organisation devait publier une liste dans laquelle les sportifs inclus dans son groupe cible de sportifs soumis aux contrôles soient identifiés par leur nom ou à l'aide de critères précis clairement définis.

M. ROWE dit qu'il posait cette question parce qu'il y avait une difficulté avec la publication des noms. Une partie de la stratégie de créer un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles reposait sur les informations que l'ASADA recevait. Il ne voulait pas se retrouver dans une situation où on devrait retirer un nom si on découvrait certaines informations erronées après des enquêtes à l'interne ou des contrôles ou de nouvelles informations reçues, par exemple. C'était le seul point qui le préoccupait. Il ajoute toutefois qu'il serait heureux que les critères soient publiés.

LE PRÉSIDENT dit qu'il s'agissait d'une question d'interprétation du terme « publier ». Cette question avait soulevé des inquiétudes à cause de certains incidents survenus dans différentes parties du monde où la question de publier des informations sur un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles avait donné suite à des articles dans les journaux. Ces articles avaient publié des noms et cela avait suscité des inquiétudes auprès des sportifs. Monsieur Andersen ne croyait pas que la publication était essentielle. L'AMA devait se pencher à nouveau sur ce point.

M. ROWE ajoute que l'une des préoccupations était que, en vertu de la législation régissant l'ASADA, il y avait des peines sévères imposées en cas de mauvaise utilisation de l'information (jusqu'à deux ans d'incarcération). Il ne fallait donc pas prendre ce point à la légère. Les officiers d'ASADA étaient au fait de ces peines.

LE PRÉSIDENT répond que la question était très préoccupante. Publier ne signifiait pas faire des annonces publiques, comme l'avait expliqué Monsieur Andersen. Toutefois, dans certaines parties du monde, c'est ce qui était arrivé et cela avait engendré beaucoup de problèmes. Il faisait notamment référence aux joueurs de cricket indiens; lorsque leurs noms avaient été publiés dans les journaux, cela avait suscité beaucoup de préoccupations justifiées.

M. ANDERSEN dit que le terme « publier » figurant dans la définition Groupes cibles de sportifs soumis aux contrôles du Code signifiait qu'il fallait rendre l'information accessible aux autres organisations antidopage. C'était pour des motifs de coordination des contrôles. Comme il avait été impliqué dans la rédaction du Code, il pensait qu'il était logique d'inclure ce point. Cela n'avait absolument rien à voir avec le domaine public. Il fallait simplement rendre l'information disponible aux organisations antidopage.

LE PRÉSIDENT conclut en disant que l'intention y était, mais que dans la pratique, les choses ne se passaient pas toujours ainsi. Il fallait rester vigilant.

M. JURITH fait référence à un point qu'il avait soulevé en mai. Le sommaire du SIC était pertinent et très facile à consulter, mais l'AMA comptait, de toute évidence, sur les FI et les ONAD pour créer les groupes cibles de sportifs soumis aux contrôles. Ceci était fondé, mais, en mai, il avait proposé que l'AMA songe à une forme d'évaluation ou d'assurance que ces groupes cibles soient établis correctement. À l'heure actuelle, l'AMA ne faisait que déléguer aux fédérations et aux ONAD. L'AMA devrait penser à une forme d'évaluation ou de révision afin de s'assurer que les bonnes personnes se trouvaient dans ces groupes cibles, ce qui n'était pas le cas à l'heure actuelle. Il dit ne pas savoir

comment cela pourrait être fait, mais d'un point de vue de supervision, il croit que le Comité exécutif avait besoin d'une structure d'évaluation afin de voir si le système fonctionnait comme le souhaitait l'AMA.

M. ODRIOZOLA dit qu'il approuvait la publication des lignes directrices et de la note d'introduction qui facilitaient la tâche des ONAD. Toutefois, il souhaitait obtenir des précisions quant à l'information contradictoire qui existait entre les SIC et les lignes directrices. Même s'il s'agissait d'une modification positive, elle devait se faire dans le cadre d'un processus de modification des standards internationaux et non des lignes directrices. Les lignes directrices ne devraient pas contredire les standards. Il fait référence au deuxième paragraphe de la troisième page qui stipulait que l'ACD pouvait appeler un sportif cinq minutes avant un contrôle. On lui avait dit que cette information contredisait celles du standard. Il souhaitait avoir des précisions à cet égard.

LE PRÉSIDENT ajoute que cette information n'était pas dans les standards et que si Monsieur Odriozola regardait les lignes directrices, elle avait été rajoutée dans le but d'aider les sportifs. Avant de partir et de conclure à un contrôle manqué basé sur la localisation, cette dernière tentative pouvait être faite. Il rassure Monsieur Odriozola en lui disant que l'AMA avait ajouté cette information afin de fournir une protection additionnelle aux sportifs. Elle ne se trouvait pas dans les standards. Il ajoute qu'il était prêt à recevoir des suggestions, si Monsieur Odriozola ne souhaitait pas que cette information soit incluse. Il demande à Monsieur Odriozola s'il souhaitait que cette information soit incluse ou non.

M. ODRIOZOLA dit que le problème était que cette façon de faire n'était pas la façon habituelle de procéder pour modifier les standards. Il dit être d'accord avec le fait qu'il s'agissait d'une simple formalité et que ce changement était positif.

LE PRÉSIDENT dit que la direction avait essayé de créer des lignes directrices visant à aider à appliquer les règles en matière de localisation. Les aspects légaux avaient déjà été abordés. Monsieur Niggli avait partagé son point de vue à cet égard.

M. NIGGLI ajoute que si l'AMA laissait ce point ouvert, si elle l'intégrait dans les lignes directrices et si les ONAD ne faisaient pas d'appels, les sportifs pourraient revenir et dire qu'ils n'avaient pas reçu d'appel. Si l'information était incluse, tout le monde devrait en tenir compte et la respecter, sinon, on ne devrait pas l'intégrer. C'était tout ou rien, selon lui. Il ne voulait surtout pas que les sportifs reviennent et disent que certaines choses n'avaient pas été faites selon les règles; cela leur donnerait des motifs de s'en sortir.

LE PRÉSIDENT demande aux membres si l'information devait être retirée. Si c'était le cas, l'AMA ne disposerait d'aucunes lignes directrices pour les ACD. L'AMA ne disait pas que les ACD devaient cogner quatre fois à la porte d'une chambre d'hôtel. Certains croyaient même que les sportifs ne devraient pas recevoir d'avis préalable. La plupart des sportifs participant à de grandes manifestations séjournaient dans des hôtels et les ACD ne pouvaient se rendre à leur chambre sans les prévenir de leur arrivée depuis la réception de l'hôtel. Dans ce contexte, il y avait avis préalable; un avis de cinq minutes par téléphone. La préoccupation était que l'AMA soit blâmée de proposer cette information dans les lignes directrices alors qu'elle ne figurait pas dans les standards. Peut-être valait-il mieux ne pas mettre cette information par écrit?

M. ODRIOZOLA croit qu'il s'agissait d'une étape positive visant à protéger les sportifs. Il dit qu'on pouvait laisser l'information, mais que l'AMA devait faire preuve d'extrême prudence afin d'éviter les contradictions entre le SIC et les lignes directrices, puisque que cela pouvait engendrer une foule de problèmes juridiques.

LE PRÉSIDENT comprend que Monsieur Odriozola ne souhaitait pas que l'AMA retire l'information du document. La proposition était donc de publier les lignes directrices plus faciles à comprendre que les longs documents décrits plus tôt. La direction irait de l'avant avec l'accord des membres.

DÉCISION

Les lignes directrices pour les informations sur la localisation sont approuvées.

5.4 Règles modèles pour les organisations responsables de grandes manifestations

LE PRÉSIDENT informe les membres que les règles étaient diffusées sur le site Web de l'AMA, en anglais. La traduction française serait disponible sous peu. Les règles modèles avaient été transmises à SportAccord à Lausanne et au CIO.

DÉCISION

Il est pris note des Règles modèles pour les organisations responsables de grandes manifestations.

6. Organisations régionales antidopage

6.1 Financement

M. KOEHLER dit aux membres que toutes les informations figuraient dans leurs documents. Il dit que des progrès importants avaient été réalisés avec les ORAD depuis 2005. Il explique qu'il y avait 15 ORAD impliquant 122 pays. Certains avaient progressé à des rythmes différents que d'autres. Les ORAD disposant de personnel à temps plein avaient fait des progrès importants. Leur rôle était de coordonner les contrôles dans la région et de gérer la gestion des résultats, les AUT et les comités d'appel. On avait observé une différence. Deux régions, les Caraïbes et l'Océanie avaient reçu du soutien dans le passé. Le financement par le Canada et de l'Australie avait été renouvelé afin d'engager un employé à temps plein. Il croyait que cinq ORAD pourraient bénéficier de financement et que cet aide aurait un impact important en matière d'éducation et de conformité au Code. Ceci permettrait aux sportifs de ces régions d'être assujettis aux mêmes protocoles. Il ajoute qu'il ne sollicitait pas de financement additionnel, mais qu'il réduirait certains coûts dans le cadre du budget 2011 afin de remettre des subventions conditionnelles à ces pays avec comme condition que les gouvernements s'engagent officiellement à prendre en charge le financement d'ici une période maximale de deux ans. L'AMA comptait remettre plus de 20 000 \$ par pays à cinq pays (quatre en Afrique et un en Asie). Il s'agissait d'un moyen de réduire les coûts, puisque les FI et les ONAD faisaient appel aux ORAD pour la coordination des contrôles dans la région. Les ORAD ne facturaient pas les contrôles. Il souhaitait que les membres approuvent le projet que l'AMA utilise les fonds existants au budget 2011 pour accorder des bourses conditionnelles à cinq ORAD.

LE PRÉSIDENT insiste sur le fait qu'aucun financement additionnel n'était requis; les fonds existants seraient utilisés.

LE DR BARTEGI remercie Monsieur Koehler d'avoir pensé à ces quatre ORAD africaines. Comme les membres le savaient probablement déjà, depuis leur mise en place, ces ORAD n'avaient pu fonctionner adéquatement, faute de ressources (aucun

bureau ou installations permanentes). Il était difficile d'établir des contacts adéquats, et ce, malgré les efforts importants du bureau régional d'Afrique. Ce bureau était leur point d'attache et cela était positif. Concernant la supervision de la conformité au Code, les sondages pourraient aider; les membres du gouvernement pourraient aussi aider avec les questions touchant l'UNESCO. Elle remercie Monsieur Koehler pour son excellent travail.

M. BOUCHARD dit que cette approche était très pertinente. Il ne s'agissait pas d'une dépense, mais plutôt d'un investissement qui permettrait à l'AMA de réduire ses coûts et de récolter de nouvelles sommes une fois que les gouvernements prendraient en charge le financement au terme de la période de deux ans. Il dit que cette proposition était très positive.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver le projet que l'AMA accorde une bourse conditionnelle à quatre ORAD d'Afrique et à une ORAD d'Asie.

DÉCISION

La mise à jour sur la question du financement
et la proposition sont approuvées.

7. Science

7.1 Liste des interdictions 2011

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que son intervention serait brève. Le groupe d'experts Liste avait fait son travail. Les membres s'étaient réunis à trois reprises cette année et la dernière réunion, afin de finaliser la Liste, s'était tenue deux semaines auparavant. La procédure était la suivante : le groupe d'experts Liste était un sous-comité du comité Santé, médecine et recherche, lequel avait l'autorité de faire les recommandations aux membres. À la suite de la dernière réunion du groupe d'experts Liste, le comité Santé, médecine et recherche avait tenu deux journées de réunion où il avait abordé les bourses de recherche et la Liste des interdictions. Aucun changement important n'avait été signalé.

LE DR RABIN dit que son intervention serait brève. Le document présenté à l'écran soulignait les principaux changements et les différences entre la Liste de 2010 et celle de 2011. La section S0 était nouvelle. Elle abordait les substances non approuvées. Maintenant que l'AMA collaborait avec l'industrie pharmaceutique et bientôt avec l'industrie biotechnologique (il l'espérait, du moins), l'objectif était de bannir les substances qui n'étaient pas approuvées pour le commerce par les autorités gouvernementales en matière de santé, même celles à des fins thérapeutiques. Une substance qui était en développement ou qui avait été retirée ne devrait pas être prise par un sportif sans motif valable (une AUT). Cette section avait été bien accueillie par les partenaires.

Dans la section des stéroïdes anabolisants androgènes, on avait seulement corrigé quelques erreurs typographiques. Il n'y avait aucun autre changement avant la section S2, pour laquelle il fallait récolter d'autres informations, particulièrement sur l'hématide, une substance en développement qui avait un nom international non exclusif et que l'AMA avait inclus. L'AMA avait reçu plusieurs commentaires des partenaires sur le PRP, plasma riche en plaquettes ou préparations dérivées des plaquettes. Même s'il y avait peu de données scientifiques, les experts semblaient croire que cette technologie ne réparait pas les muscles ou les tendons jusqu'au stade de régénération totale. Il y avait donc peu d'inquiétudes quant à l'usage de cette technologie pour améliorer la

performance. À ce titre, le groupe d'experts Liste et le comité Santé, médecine et recherche avaient approuvé le retrait du PRP de la Liste.

Dans la section S3 – bêta agonistes – section qui avait toujours suscité beaucoup de commentaires, on avait gardé la même formule, particulièrement pour la politique du salbutamol (avec niveaux seuil) et le salmétérol par inhalation. On croyait donc que les améliorations apportées l'année précédente avaient été bien accueillies. L'idée n'était plus de se référer au Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques, mais de se référer au régime thérapeutique recommandé par le fabricant.

Aucun changement n'avait été apporté à la section S4. Dans la section S5, on avait fait deux changements : inclusion de la desmopressine, hormone et antidiurétique. On ne disposait d'aucune preuve scientifique de cela et elle pouvait modifier les valeurs du Passeport biologique de l'Athlète. Le groupe d'experts Liste avait révisé et approuvé cette information pour 2011. On avait également reformulé la section se rapportant aux diurétiques puisque la formulation antérieure ne reflétait pas l'intention avec précision, à savoir que dans la formulation précédente, lorsqu'on détectait une autre substance à seuil à une concentration infraseuil dans l'urine, l'AUT n'était pas valide. En fait, l'intention était de préciser que lorsqu'une substance à seuil était détectée à une concentration infraseuil, le sportif devait fournir la documentation justifiant un tel usage (i.e AUT). On avait donc fait les modifications en conséquence.

Relativement à la section des méthodes interdites, il explique qu'il y avait eu deux modifications importantes. Dans la section M2, les préoccupations étaient de plus en plus grandes quant aux méthodologies vendues ou proposées aux sportifs, à savoir la séquence de prélèvement, manipulation et réinjection de sang total. Ce point n'appartenait pas à la section M1 – Amélioration du transfert d'oxygène. Ce point demeurait également préoccupant, par exemple, l'ozonothérapie. Il explique en quoi consistait ce processus (prélèvement de sang, traitement à l'ozone et réinjection). Les membres du groupe d'experts Liste étaient préoccupés par ce point. Cette section couvrait ce type de processus.

La section M3 – Dopage génétique – avait été reformulée, mais aucune modification importante n'avait été apportée au principe ou au concept en soi. On avait seulement reformulé la section, à la recommandation du groupe d'experts Dopage génétique. Cet exercice avait été difficile parce que ce secteur était complexe; il y avait beaucoup de théorie et peu de pratique. Il dit espérer avoir trouvé une formulation adéquate pour cette section.

Relativement aux substances interdites en compétition, il dit qu'on avait changé le classement de la méthylhexanéamine. Le directeur général avait parlé de cette substance un peu plus tôt. En Inde, on avait recensé une kyrielle de cas pour cette substance. Pour expliquer ce changement de catégorie, il fallait comprendre que cette substance avait existé à titre de médicament jusqu'en 1971 ou 1972. On l'avait ensuite retiré du marché. Elle était réapparue à titre de supplément nutritif; il s'agissait d'une drogue de synthèse commercialisée à nouveau par l'industrie des suppléments nutritifs. Lorsque le groupe d'experts Liste a appris cette pratique, et comme il s'agissait d'une substance illégale, on avait cru bon de la classer comme stimulant non spécifié. Le groupe d'experts Liste et le comité Santé, médecine et recherche avait pris cette décision à l'époque. Aujourd'hui, on constatait que cette substance était vendue en grande quantité, sous l'appellation méthylhexanéamine ou huile de géranium, et que les sportifs avaient du mal à l'identifier. Pour ces raisons, on avait proposé de classer la méthylhexanéamine dans la catégorie des stimulants spécifiés.

Il dit qu'il se passait beaucoup de choses dans la section des cannabinoïdes. Plusieurs substances synthétiques faisaient leur apparition, surtout comme drogues de la rue. Le groupe d'experts Liste avait dû faire les ajustements pour refléter la réalité en indiquant les noms de codes des substances synthétisées et utilisées dans la rue.

La section S9 – Glucocorticoïdes – avait subi des changements importants, surtout sur le plan de la formulation. Les références au Standard international pour l'AUT et à la Déclaration d'usage avaient été supprimées. On avait proposé de conserver l'interdiction liée à certaines voies d'administration des glucocorticoïdes. La proposition du groupe d'experts Liste, et révisée par le comité Santé, médecine et recherche, avait été d'ajouter une partie indiquant que lorsque les laboratoires antidopage rapportaient la présence de glucocorticoïdes, les organisations antidopage pouvaient interroger le sportif ou le médecin sur la voie d'administration. Il dit que cette proposition avait aussi suscité des problèmes juridiques. Les membres disposaient d'ailleurs d'un document à cet égard. Le docteur Rabin laisse le directeur général expliquer ce point.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que le document parlait de lui-même. Les conseils et explications juridiques avaient donné suite à la recommandation de supprimer le paragraphe concerné. Il était imprécis et la charge de la preuve était incorrecte. Il incombait au sportif de prouver qu'il avait pris une substance permise et non à l'OAD de prouver que ce dernier avait violé une règle. L'AMA n'avait pas inclus ce paragraphe dans la Liste afin d'éviter des conflits juridiques.

LE PRÉSIDENT dit que les membres devraient lire le document; la suggestion était que l'on supprime ce paragraphe traitant des aspects juridiques. Il suggère d'y revenir plus tard afin de ne pas créer de confusion.

LE DR RABIN poursuit en parlant des substances interdites dans certains sports. Certaines demandes avaient été faites : la fédération de pentathlon moderne avait demandé d'être retirée de la section Alcool (P1), parce que les méthodes utilisées pour organiser les différentes disciplines avaient changé. Il serait contre-productif pour un sportif de prendre de l'alcool avant une course ou un exercice de tir. Il y avait eu deux demandes pour la section des bêta bloquants (P2). L'une provenait de la fédération de bobsleigh et skeleton, où les bêta bloquants avaient été bannis, et l'autre de la fédération de gymnastique, où les bêta bloquants devaient être révisés. Le groupe d'experts Liste avait passé en revue et approuvé ces demandes. Il y avait deux derniers points sur lesquels il souhaitait attirer l'attention des membres. La fédération mondiale de fléchettes avait demandé qu'on l'ajoute dans la section des bêta bloquants. Toutes ces informations figuraient dans les documents des membres. L'AMA avait aussi reçu une demande durant la semaine, et c'est pourquoi le groupe d'experts Liste et le comité Santé, médecine et recherche n'avait pas eu le temps de se pencher sur cette demande. Il ajoute qu'une petite erreur typographique s'était glissée au début du document, « section S1 » devait être remplacée par « section S0 ». Il était maintenant prêt à répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires sur ce point.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que le PRP, autrefois banni, était une pratique utilisée par les médecins sportifs. Le processus devait supposément réparer les blessures, mais on a soupçonné que les prélèvements obtenus et les ré-infusions étaient riches en plaquettes. Faute de preuves scientifiques, on n'avait pu soutenir cette pratique. Les membres du CIO avaient tenu une réunion portant sur cette pratique et en avaient discuté d'un point de vue scientifique. Ils avaient convenu qu'il n'existait pas suffisamment de données scientifiques prouvant que la pratique avait des effets médicaux importants. On la pratiquait quand même; on avait donc cru bon de ne pas

conserver le PRP sur la Liste comme pratique de dopage de crainte de transmettre le mauvais message. On avait donc retiré le PRP de la Liste. Un groupe de spécialistes avait pris cette décision dans le cadre d'une réunion avant que le groupe d'experts Liste prenne sa décision.

M. MCQUAID dit que, dans les cas de produits contaminés, il y avait eu quelques cas de clenbuterol. Il n'y avait pas de niveau seuil pour le clenbuterol et toutefois, la Commission européenne avait imposé un niveau seuil pour cette substance dans les denrées alimentaires. Pourquoi l'AMA ne pouvait-elle pas avoir de niveau seuil ou de limite acceptable?

LE DR RABIN répond qu'il n'y avait pas de niveau seuil pour le clenbuterol puisque cette substance était interdite en permanence. Personne ne devait en prendre. Cette substance était utilisée par les vétérinaires pour traiter les maladies pulmonaires. Certains pays en vendaient; cependant, comme il s'agissait d'une substance interdite, elle entraînait dans la catégorie des AUT. Le point que Monsieur McQuaid soulevait touchait la contamination possible au clenbuterol ou à d'autres produits. Grâce à la précision de certains laboratoires antidopage, l'AMA commençait à voir des concentrations peu élevées de ces substances. Concernant la contamination alimentaire, l'AMA avait fait une enquête auprès des personnes responsables et il était évident que le clenbuterol n'était pas une substance que l'on retrouvait fréquemment dans les cas de contamination alimentaire (on avait recensé de moins en moins de cas dans les dernières années). Ceci étant dit, le niveau de précision des laboratoires antidopage avait fait en sorte qu'on soulève ce point. Ce point devait être abordé avec les membres du groupe d'experts Laboratoires afin de voir s'il était nécessaire de fixer un niveau seuil pour cette substance dans l'urine ou le sang, comme on l'avait fait pour les stimulants. Il était très difficile d'associer cette substance au dopage. Cela avait été le cas pour les stimulants, notamment pour certains cas de cocaïne, et cela pourrait se faire pour d'autres substances aussi.

M. REEDIE dit que, même si le groupe d'experts Liste n'avait pas eu l'occasion de se pencher sur ce point, il était pertinent d'accepter la demande de la fédération de fléchettes et il était surpris que l'alcool ne fût pas obligatoire dans ce sport!

M. ODRIOZOLA réitère sa préoccupation. Comme le document avait été transmis le 8 septembre, en soirée, et que la réunion des gouvernements s'était tenue le 9 septembre, en matinée, il avait demandé si l'échéancier pouvait être moins serré pour la Liste de 2012. Le groupe disposerait ainsi de plus de temps pour en discuter et pour créer des échanges plus efficaces entre les différents partenaires.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST répond qu'il s'agissait d'un problème européen, parce que la réunion d'Europe était en décembre et parce que les vacances en Europe étaient en juillet et août. Voilà pourquoi il était difficile d'organiser la réunion du groupe d'experts Liste en août. Les partenaires avaient besoin de temps. Le groupe d'experts Liste se réunissait plus tôt dans l'année pour des discussions préliminaires, ils faisaient des propositions pour la nouvelle Liste à la fin du printemps, puis il y avait eu une période de consultation durant l'été. Les réponses devaient être remises à la fin de juillet. Une réunion était ensuite tenue en septembre. La Liste devait être approuvée par le Comité exécutif en septembre et publiée au plus tard le 30 septembre. Tout était une question de logistique pour réunir tout le monde et s'assurer que les partenaires disposent de suffisamment de temps pour passer en revue la Liste. Ce compromis ne satisfaisait pas tout le monde, mais il satisfaisait la majorité. Il explique que si la période de consultation se tenait plus tôt, les partenaires réagiraient. Il était très difficile de tenir une réunion durant la période des vacances en Europe. Il ne savait pas si cette

explication était satisfaisante. Peut-être que la date pouvait être changée pour accommoder Monsieur Odriozola?

LE PRÉSIDENT dit qu'il s'agissait d'une question touchant le groupe d'experts.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST fait référence au nouveau texte dans la section des glucocorticoïdes (S9). Il dit qu'il avait eu une discussion sur ce point avec Monsieur Young et le directeur général. Le groupe d'experts Liste avait inclus ce paragraphe, et le Comité Santé, médecine et recherche n'avait pas eu l'occasion de le commenter à sa réunion. Peut-être que le docteur Rabin pouvait fournir des précisions à cet égard. Il dit en avoir parlé aux spécialistes juridiques et dit comprendre leurs préoccupations. Il dit ne pas voir de différences entre l'inclusion du paragraphe ou la non-inclusion de celui-ci parce que la règle était la même, à savoir que la prise de glucocorticoïdes était interdite. Si quelqu'un voulait en prendre, il lui fallait une AUT. Sans une telle AUT, un sportif qui subissait un contrôle positif devrait s'expliquer. Ce point n'était pas controversé du tout. Si les experts juridiques pensaient que l'AMA aurait des problèmes à cause de cette clause, elle devrait être supprimée parce qu'elle ne changeait rien au principe de base.

LE PRÉSIDENT dit que ce point référait à un ajout dans la section S9 du document. Les membres semblaient satisfaits que ce point soit supprimé en considération des avis juridiques. Il croit qu'il pouvait donc demander aux membres du Comité exécutif d'approuver la Liste avec les modifications proposées et la suppression du paragraphe dans la section S9.

DÉCISION

Le projet de Liste des interdictions 2011, incluant les modifications finales, est approuvé.

– 7.1.1 Standard international pour l'AUT

LE DR VERNEC dit aux membres qui n'étaient peut-être pas au courant que le SIAUT avait fait l'objet d'une révision importante en 2009. Les membres verraient le document du standard de 2010 sur l'écran. Il dit que la Liste des interdictions ciblait certaines substances et méthodes qui n'étaient pas interdites, mais pour lesquelles le sportif devait remplir un formulaire de déclaration d'usage. Il y avait eu des problèmes avec cette clause particulière, surtout compte tenu du fait qu'il n'y avait aucune sanction pour cela. En regardant le point 9.2, les membres verraient que le fait de ne pas remplir ce formulaire ne constituait pas une violation aux règles antidopage. On avait donc cru que cette déclaration d'usage était inutile. On l'avait changé en 2011. Dans la Liste, on avait supprimé toute référence à la Déclaration d'usage, et ce, pour toutes les substances. Quant au SIAUT, il fallait aussi le modifier. Il stipulait clairement qu'aucune substance ou méthode ne nécessitait de déclaration d'usage et qu'il était donc inutile de remplir un formulaire en ce sens. On avait même songé à retirer le point 9.0 au complet, mais on l'avait conservé pour des raisons de précision et afin d'éviter toute confusion.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il y avait déjà de la confusion. Comme la Déclaration d'usage n'était plus requise, ce paragraphe devait être supprimé du SIAUT.

LE DR VERNEC répond qu'au point 11.0, les AUT abrégées avaient été supprimées et le Standard expliquait quand même la modification. Comme cela ne causait aucun tort, on avait jugé bon de laisser cette phrase dans le Standard. Le fait de la supprimer ou de la laisser ne faisait aucune différence. Cependant, si la phrase était retirée, tout le monde se demanderait où était passée la Déclaration d'usage.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST demande si cette phrase était celle que le docteur Verneq souhaitait conserver.

LE DR VERNEC confirme que c'était le cas pour 2011.

LE PRÉSIDENT demande si tout le monde était satisfait de la proposition.

DÉCISION

Le Standard international pour l'AUT est approuvé.

7.2 Projets de recherche 2010

LE DR RABIN dit que l'AMA avait reçu 82 demandes de subventions cette année avant la date d'échéance fixée en mai. Ces données étaient inférieures à celles de l'année précédente, mais supérieures à celles de 2008. Ceci prouvait que l'AMA atteignait chaque année un seuil appréciable en termes de demandes de subventions. Il s'agissait là d'un très bon signe. Le montant total des 82 demandes de subventions atteignait près de 26 millions de dollars. Les principaux chercheurs et demandeurs de 24 pays et de cinq continents différents; il était donc encourageant de constater qu'il s'agissait d'un programme international. Des 82 projets, 34 étaient soumis à l'approbation du Comité Santé, médecine et recherche selon le processus d'examen habituel par des experts indépendants; la présentation par le Comité Santé, médecine et recherche était de 4,6 millions de dollars. En sachant qu'on avait proposé 5,5 millions de dollars pour les projets, il restait approximativement un million de dollars. Le docteur Rabin dit qu'il expliquerait à quoi serait consacrée cette somme. Il explique que 80% du montant total avait été attribué. Comme d'habitude, l'Europe s'était taillé la part du lion. Plusieurs équipes européennes soumettaient des projets pour le programme de subventions et bon nombre d'entre elles étaient rattachées aux laboratoires accrédités par l'AMA. Il ajoute qu'il était toujours bon signe de voir des groupes académiques former des partenariats avec les laboratoires accrédités par l'AMA afin de proposer des programmes intéressants et novateurs. L'Océanie avait aussi fait des efforts cette année. Les choses n'étaient pas entièrement complétées dans les Amériques; il y avait deux ou trois projets importants qu'il fallait examiner de plus près avant d'octroyer du financement, surtout l'aspect des négociations avec les équipes et les autres experts. Le taux de succès était relativement bon : 42% des projets recevraient du financement, total ou partiel, en étant transférés de projets complets à projets pilotes. Le Comité Santé, médecine et recherche avait été consciencieux par rapport au budget et avait réduit la moitié des projets d'au moins 15%. Certains projets avaient été très coûteux et d'autres avaient été convertis en projets pilotes lorsqu'ils étaient trop gros.

Concernant les projets approuvés, 8 des 34 projets étaient des prolongements de projets déjà approuvés. Certaines équipes de recherche faisaient du très bon travail. L'AMA apportait une attention particulière aux sommes qu'elle distribuait et s'assurait de ne pas faire de chèques en blanc. Chaque année, les progrès des équipes étaient mesurés. Lorsque les progrès étaient notables, certaines équipes proposaient une suite à leur projet. C'était bon signe, surtout dans des domaines complexes comme les transfusions de sang autologue, la détection de l'hormone de croissance, les bêta-2 agonistes (l'AMA souhaitait vraiment établir un niveau seuil pour ces substances), l'identification de stéroïdes de façon, et aussi la stabilisation de l'urine pour faciliter la qualité des analyses en laboratoire et pour éviter une trop grande dégradation des échantillons entre les sites de prélèvement et les laboratoires antidopage.

Il poursuit en disant que neuf projets avaient été approuvés pour compléter les méthodes d'analyses existantes. L'AMA se fiait beaucoup aux méthodes analytiques et il y avait eu des percées majeures dans la sensibilité des méthodes. L'IRMS était une méthode qui était implantée ou sur le point d'être implantée dans presque tous les laboratoires accrédités par l'AMA. On appuyait cette implantation. Le profilage stéroïdien dans le cadre du Passeport biologique de l'Athlète était également un point intéressant, tout comme la détection ou l'amélioration des méthodes de détection de certaines substances, de métabolites de longue durée. Cette sensibilité accrue permettrait à l'AMA de réviser le métabolisme de certaines drogues et d'anciennes drogues.

Neuf projets avaient été approuvés dans le secteur des méthodes alternatives de détection d'hormones peptidiques. Les hormones et les peptides constituaient probablement les secteurs présentant le plus de défis pour l'AMA, non seulement parce que de nouvelles substances provenaient de technologies recombinantes, ce qui signifiait que certaines étaient similaires sinon identiques aux substances endogènes comme l'hormone de croissance. Il y avait également des types d'EPO qui se rapprochaient de l'EPO endogène. L'AMA devait ainsi demeurer très active afin de rester à jour sur le plan scientifique. Il y avait quatre projets sur les substances endogènes affectées par des paramètres externes. Deux équipes avaient soulevé un problème concernant le niveau d'hydratation des sportifs et sur la façon dont cela pouvait affecter la capacité de détecter certaines substances. Les stéroïdes suscitaient toujours beaucoup de préoccupations, puisqu'ils constituaient la quasi-totalité des résultats d'analyse anormaux rapportés chaque année. De plus, il y avait des risques de contamination et de dégradation par les microorganismes.

Enfin, les projets les plus novateurs étaient dans le secteur du dopage génétique. Il y avait aussi une tendance de dopage avec certaines nouvelles molécules ou agents masquants qui pourraient influencer la manière dont l'AMA pourrait interpréter ou analyser les substances interdites. Les stéroïdes de façon suscitaient toujours des inquiétudes et la technologie moderne permettait aux scientifiques de mieux capter le signal après qu'il ait été acquis durant une analyse de routine.

Il conclut en disant que cela faisait le tour de la question des 34 projets sélectionnés par le Comité Santé, médecine et recherche. Il rappelle aux membres qu'il y avait toujours des négociations en cours et que, comme d'habitude, ces projets seraient soumis à un examen éthique indépendant. Les négociations seraient menées depuis le moment de l'approbation jusqu'à la signature du contrat. L'AMA s'assurait que toutes les dispositions étaient bien comprises et que les aspects éthiques étaient conformes avant que les projets soient réalisés et les contrats signés.

LE PRÉSIDENT informe les membres qu'ils avaient des documents à leur disposition expliquant ces informations et ces projets.

M. ROWE demande des précisions sur la première ou la deuxième diapo, qui abordait les projets de l'Océanie recommandés pour du financement. Ses notes lui indiquaient qu'aucun projet n'était approuvé.

LE DR RABIN dit qu'une erreur s'était peut-être glissée et qu'il donnerait des informations à jour à Monsieur Rowe. Certaines équipes impliquaient des chercheurs d'autres pays; il se pouvait qu'il s'agisse d'un projet conjoint. Il dit à Monsieur Rowe qu'il validerait cette information.

M. ODRIOZOLA fait la même demande qu'il avait faite pour la Liste. La liste des projets de recherche avait été distribuée le soir du 8 septembre, laissant ainsi peu de temps pour l'évaluer. Le document ne mentionnait pas les raisons motivant les choix des

projets concernés, ni les explications ou les critères de sélection ou le pointage. Il n'y avait aucune information sur les critères utilisés.

LE PRÉSIDENT dit que le groupe d'experts avait décidé de la valeur et du mérite des demandes soumises. Le Docteur Rabin et son équipe avaient établi un programme en ce sens. Le professeur Ljungqvist pouvait peut-être aider Monsieur Odriozola et expliquer les raisons de ces choix.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il pourrait remettre à Monsieur Odriozola un livret contenant les arguments pour chaque projet et les décisions prises, mais il ne pensait pas que c'était ce que Monsieur Odriozola souhaitait. Il explique que les demandes étaient divisées en catégories. Au sein du comité, il y avait des experts pour chacune de ces catégories. Chaque expert recrutait trois évaluateurs-experts indépendants qui examinaient chaque projet au sein de cette catégorie. Le Comité rejetait immédiatement les projets refusés par les trois évaluateurs-experts et ceux ayant obtenu deux « non » et un seul « oui ». Ceci réduisait considérablement le nombre de projets. Le Comité faisait ensuite sa propre évaluation en fonction de la pertinence des projets pour le dopage et en fonction des commentaires des évaluateurs-experts (très positifs ou assez positifs, etc.). Toutes ces étapes constituaient une évaluation subjective basée sur les connaissances et les compétences des membres du Comité Santé, médecine et recherche. S'ensuivaient des discussions et une évaluation. En matière de budget, certains projets avaient été très bien structurés avec un budget raisonnable. Ceux-ci avaient été appuyés en entier. Il avait été impossible de le faire pour d'autres projets, puisque les budgets proposés étaient beaucoup trop élevés. Le Comité avait aussi évalué les compétences du laboratoire par rapport aux équipements de base prévus. Il fallait tenir compte de plusieurs paramètres. On accordait une attention importante aux rapports des évaluateurs-experts indépendants. Les demandes qui recevaient deux « oui » et un seul « non » ou encore trois « oui » et passait au stade d'évaluation par le Comité Santé, médecine et recherche. C'était la procédure normale pour les comités qui octroyaient du financement pour les projets de recherche. La question était délicate et parfois complexe.

LE PRÉSIDENT dit que personne, outre les scientifiques, ne pouvait prendre de décision à cet égard. Il dit espérer que les recherches de l'AMA permettent de démasquer encore plus de tricheurs. Les membres du Comité exécutif devaient se fier aux équipes d'experts, puisqu'ils étaient qualifiés pour prendre ces décisions de façon objective par rapport aux demandes. Les membres devaient tout de même approuver ces propositions.

M. ROWE dit qu'il avait confondu les deux projets de l'Autriche avec ceux de l'Australie. L'Autriche avait deux projets totalisant 118 000 \$. Il comprenait donc pourquoi il n'y avait pas de projet en Océanie.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'appuyer et d'approuver les projets. Ces projets ne seraient pas annoncés maintenant. Il dit qu'il souhaitait ajouter un commentaire. L'AMA devait-elle capitaliser sur les annonces de ces bourses dans les pays respectifs? L'AMA devait-elle diffuser cette information dans les revues scientifiques internationales concernées et obtenir de la publicité dans les pays où les recherches étaient effectuées? La direction pouvait peut-être se pencher là-dessus. Les membres des gouvernements savaient bien que personne n'obtenait de financement sans obtenir de félicitations. Il serait impensable de recevoir une bourse et de ne pas en parler dans les journaux. Peut-être était-il souhaitable de revenir là-dessus.

DÉCISION

Les projets de recherche 2010 sont approuvés.

7.3 Conditions de ré-accréditation des laboratoires dont l'accréditation a été révoquée

LE PRÉSIDENT dit que, depuis la dernière réunion, les membres avaient eu à se prononcer par vote circulaire afin d'approuver la révocation de l'accréditation du laboratoire de Penang. Il dit qu'il y avait eu des préoccupations à ce chapitre, parce qu'il n'y avait pas de règles pour composer avec un cas semblable, puisqu'il s'agissait du premier laboratoire dont l'accréditation avait été révoquée par l'AMA. Il avait donc été nécessaire de trouver une façon de faire pour l'avenir. Les membres avaient exprimé leur opinion et l'AMA n'irait certainement pas dire à un tel laboratoire qu'il devait tout reprendre à zéro puisque cela pouvait prendre des années. Ainsi, la direction avait cru bon d'établir des critères pour l'aider à composer avec une telle situation si elle devait se présenter de nouveau. Il ne pouvait prédire ce qui allait se passer dans le cas du laboratoire de Penang; puisque ce laboratoire avait fait appel. Il dit que le document expliquait cette question. Il demande aux membres s'ils approuvaient cette proposition.

DÉCISION

Les conditions de ré-accréditation des laboratoires dont l'accréditation a été révoquée sont approuvées.

8. Divers

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il aurait voulu informer les membres sur deux points un peu plus tôt durant la réunion. Il dit que l'AMA avait reçu le deuxième prix de l'Association internationale d'apprentissage en ligne (AIAL) cette année. Le premier prix avait été remis à Nintendo. L'AMA avait été récompensé pour son programme Entraîneurs Franc Jeu. Ce prix était très important et on devait féliciter le département Éducation.

Le deuxième point qu'il souhaitait mentionner touchait la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2013. Il dit que l'AMA avait reçu cinq candidatures : Johannesburg (Afrique du Sud), Ljubljana (Slovénie), Dallas (États-Unis), Koweït (Koweït) et Sochi (Russie). L'AMA évaluerait les candidatures à partir des bureaux de Montréal (personne ne se déplacerait pour le faire), et la direction présenterait son rapport complet au Comité exécutif et au Conseil de fondation en novembre. Il dit que les membres devaient être au fait de ce point. Plusieurs autres pays avaient montré leur intérêt avant de connaître toutes les conditions, mais l'AMA n'avait retenu que cinq pays.

LE PRÉSIDENT dit que, en vertu des Statuts de l'AMA, les membres devaient savoir que les postes de président et de vice-président de l'AMA devaient être appuyés et approuvés par le Conseil de fondation. Les Statuts avaient été modifiés en 2006 de sorte que les postes puissent changer tous les six ans, mais on avait déterminé que ce changement devrait survenir après deux mandats de trois ans. La fin de cette période de trois ans arrivait bientôt à échéance dans le cas du vice-président. Ceci exigeait donc que le vice-président manifeste son intérêt de poursuivre un deuxième mandat et que les membres appuyent ce mandat. Les Statuts de l'AMA stipulaient que les représentants des autorités publiques soient élus par les autorités publiques et que les représentants du Mouvement sportif soient élus par le Mouvement sportif. Il propose de demander au Conseil de fondation, en novembre, d'approuver le deuxième mandat de trois ans du

vice-président. Il ajoute qu'il avait parlé au président du CIO et lui avait fait part de ce point. Le président du CIO avait dit que même s'il s'agissait d'une question pour les autorités publiques, il n'avait aucune objection à appuyer cette candidature et croyait que la Commission exécutive devait également appuyer cette candidature et évaluer le rôle du vice-président. La réunion de la Commission exécutive se tiendrait en octobre. Il aurait amplement le temps de faire part des commentaires à l'AMA avant la réunion du Comité exécutif de novembre. Il ajoute qu'il serait heureux de remplir un deuxième mandat si le Conseil de fondation approuvait et si les autorités publiques appuyaient cette candidature. Telle était la procédure qui serait suivie.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il serait approprié d'informer les membres qu'il comptait prendre sa retraite du CIO et à titre de membre du CIO à la fin de 2011, année de ses 80 printemps. C'était l'âge limite pour les membres du CIO. Il dit qu'il avait été convoqué par le président du CIO et qu'il avait eu une conversation avec lui. Le président du CIO prendrait aussi sa retraite en 2013. Il lui avait demandé de rester au poste de président de la Commission médicale du CIO jusque-là et de remplir différentes fonctions afférentes. Il dit que le président du CIO proposerait, dans le cadre de la prochaine réunion de la Commission exécutive du CIO, qu'il remplisse un autre mandat à titre de vice-président de l'AMA. Il avait été autorisé par Monsieur De Kepper à informer les membres du Comité exécutif. Ceci signifiait qu'il demanderait le soutien du Conseil de fondation en novembre pour un deuxième mandat.

À titre de seul membre de la Commission exécutive du CIO présent, M. REEDIE promet d'y penser.

M. JURITH dit que les autorités publiques avaient endossé à l'unanimité la candidature de Monsieur Fahey pour un deuxième mandat.

LE PRÉSIDENT demande à Madame Elwani de présenter son rapport sur la réunion du comité des Sportifs.

LA DRE ELWANI présente le rapport du président du comité des Sportifs, Monsieur Fetisov. Elle dit que les membres du comité s'étaient réunis les 8 et 9 septembre dernier, dans les bureaux de l'AMA à Montréal. Les membres avaient reçu des informations détaillées sur des questions antidopage précises. Ils avaient discuté de sujets importants et avaient fait des commentaires et des suggestions.

Concernant ADAMS, les membres avaient reçu une formation à ADAMS afin de bien comprendre la plateforme. Ils avaient abordé la convivialité d'ADAMS. Bien que le comité comprenait que les changements technologiques nécessitaient du temps et de l'argent, les sportifs avaient demandé à l'AMA d'accorder la priorité au module sur la localisation des sportifs afin d'en accélérer le lancement. L'AMA fournirait un échéancier des travaux en cours sur le système. Elle ajoute que les sportifs avaient aussi fait des exercices pratiques et avaient été encouragés à continuer de fournir leurs commentaires. Certains membres participeraient activement au groupe test pour ADAMS. Le comité avait réitéré sa position à savoir que toutes les organisations antidopage devraient utiliser ADAMS à titre d'outil unique dans le cadre de leurs programmes antidopage. Cela simplifierait les choses pour les sportifs du monde entier. Cela aiderait également à améliorer les stratégies de contrôles et maximiserait les ressources de toutes les organisations concernées.

Les membres avaient aussi eu une présentation détaillée sur les informations sur la localisation, ce qui leur avait permis de mieux comprendre la pertinence des groupes cibles de sportifs soumis aux contrôles et des informations sur la localisation, ainsi que les efforts de l'AMA d'aider les organisations antidopage à mettre en place des groupes

cibles appropriés de sportifs soumis aux contrôles. La Suède avait encore une fois rapporté que certains sportifs souhaiteraient qu'un système de GPS soit mis en place plutôt que de fournir des informations sur la localisation pour éviter de se faire prendre en défaut. Les membres du comité avaient remarqué que les jeunes ne voyaient pas les droits sur la vie privée de la même manière. Les médias sociaux avaient certainement contribué à cet étalage de la vie privée et à réduire l'importance des lois relatives au respect de la vie privée instaurées par les générations précédentes. La protection de la vie privée était peut-être dépassée et ne reflétait pas la situation actuelle, surtout chez les jeunes.

Concernant l'information, les commentaires des sportifs avaient aidé à la création de la série En bref. Il s'agissait d'une série destinée aux sportifs contenant des informations de base sur l'antidopage, la localisation, les contrôles et les AUT.

Concernant la Liste des interdictions qui entrerait en vigueur en 2011, elle dit que la Liste serait imprimée dans son format standard ainsi qu'en format carte portefeuille. On avait aussi suggéré de créer une application iPhone. Cette option était présentement évaluée. Parmi les autres options envisagées, une ligne prioritaire internationale pour répondre aux demandes liées aux substances.

Concernant l'éducation, le comité avait salué Entraîneurs Franc Jeu, le nouvel outil d'apprentissage informatique destiné aux entraîneurs. Le comité encourageait l'AMA à rendre cet outil obligatoire et de le promouvoir auprès des différentes associations d'entraîneurs.

Relativement aux Observateurs indépendants, au programme de sensibilisation des sportifs et aux réunions du comité, elle dit que les membres du comité seraient toujours invités à participer aux programmes et aux réunions de l'AMA afin que l'information soit transmise et que les sportifs soient bien informés. Au cours de la dernière année, Meike Evers avait participé au programme des Observateurs indépendants aux Jeux olympiques de Vancouver, Sara Fischer y avait participé aux Jeux olympiques de la Jeunesse, et Katarzyna Rogowiec, David Millar, Claudia Bokel et Yang Yang y participeraient dans le cadre des prochains Jeux du Commonwealth et Jeux asiatiques. Les membres avaient suggéré de trouver des moyens pour faire le suivi avec les sportifs après leur visite aux centres de sensibilisation. Le comité avait aussi discuté de la présence et des programmes de l'AMA aux Jeux olympiques de la Jeunesse. Les membres croyaient que les participants aux Jeux devaient recevoir des informations sur l'antidopage à l'avance afin qu'ils soient mieux préparés au programme de contrôle du dopage en compétition. En outre, si les sportifs étaient informés avant leur arrivée, leur expérience au centre de l'AMA serait plus enrichissante puisqu'ils seraient mieux outillés pour adhérer aux valeurs du franc jeu. Les membres avaient aussi proposé que les jeunes sportifs soient davantage exposés aux sportifs ambassadeurs

Concernant le point de la science, on avait demandé aux membres de fournir leurs réactions et opinions sur deux questions qui seraient aussi présentées à la communauté antidopage. Ces questions seraient inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion aux fins de discussions, ce qui laisserait suffisamment de temps aux membres d'en prendre connaissance. Ces deux points étaient : l'amélioration des capacités mentales ou la performance mentale, la prise de médicaments pour accroître l'efficacité des sportifs en compétition et hors compétition; et la nécessité de continuer à prélever deux échantillons, A et B. Les experts scientifiques avaient donné leur point de vue à cet égard, à savoir que le prélèvement de deux échantillons n'était pas nécessaire.

Concernant les programmes régionaux antidopage, les membres avaient réitéré leur soutien au programme des ORAD et souhaitaient aider lors d'événements de

sensibilisation nationaux, où ils pourraient rencontrer des sportifs et transmettre le message Franc jeu efficacement.

Par rapport aux postes vacants au sein du comité des Sportifs en 2011, les membres du comité encourageaient les organisations recommander des membres faisant déjà partie du réseau sportif, comme les FI, les commissions des athlètes des CNO, afin d'assurer une diffusion de l'information et un transfert des connaissances plus efficaces.

Elle ajoute que Monsieur Fetisov constituait présentement un fonds caritatif international qui serait lancé en 2011 afin d'apporter un soutien financier aux organisations dans les pays en développement. Ceci permettrait à de jeunes enfants de faire du sport et de s'éloigner du cercle vicieux de la drogue. Les études démontraient que, lorsque les jeunes enfants pratiquaient un sport, ils étaient moins enclins à sombrer dans la délinquance. Elle dit que Monsieur Fetisov solliciterait l'aide des membres du comité des Sportifs de l'AMA; leur soutien serait apprécié. Elle ajoute que d'autres détails suivraient. Enfin, elle dit que le comité tiendrait deux réunions en 2011, une en mars, peu de temps après le Symposium sur la lutte contre le dopage, et une autre par téléconférence.

LE PRÉSIDENT dit qu'il était très heureux que les sportifs aient eu l'initiative de constituer un fonds afin que les efforts de l'AMA puissent progresser dans les parties du monde moins nanties sur le plan financier. Cette initiative avait été proposée par le président et avait été appuyée par les membres de son comité. Il savait qu'il ne pouvait pas fournir tous les détails encore, puisque le projet était encore à ses débuts. Les membres du comité étaient convaincus qu'ils pourraient obtenir l'aide des sportifs pour faire progresser les travaux de l'AMA. L'AMA parlait constamment d'autres sources; il y avait eu des références à une collaboration avec les gouvernements d'Europe pour la recherche. Dans le passé, l'AMA obtenait le soutien du Secrétariat du Commonwealth, mais ce soutien avait cessé. Néanmoins, l'AMA avait obtenu du financement de certains pays généreux. Il dit qu'il voyait maintenant des sportifs faire des efforts importants pour que le message de l'AMA soit transmis dans le monde entier, en particulier dans des régions défavorisées. Cela le touchait beaucoup. Il serait heureux d'en apprendre plus dans les mois à venir. Il remercie le comité des Sportifs pour ses efforts.

9. Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT demande aux membres de prendre note des dates des prochaines réunions et attire leur attention sur la Conférence des parties de l'UNESCO qui se tiendrait du 14 au 16 novembre 2011, avant les réunions de l'AMA, les 19 et 20 novembre. Ceux qui devaient se rendre à Paris pour la Conférence de l'UNESCO pourraient continuer leur route jusqu'à Montréal tout de suite après.

Il remercie la direction et le personnel de l'AMA. Il savait qu'il n'était pas toujours possible de remettre tous les documents aux membres aussi rapidement qu'ils l'auraient souhaité, mais il fallait que ces documents soient cohérents et pertinents. Les documents étaient préparés avec professionnalisme et précision.

Enfin, il invite les membres à se joindre à lui en félicitant Shannan Withers pour son mariage récent.

DÉCISION

Comité exécutif – 20 novembre 2010,
Montréal;

Conseil de fondation - 21 novembre 2010,
Montréal;
Comité exécutif – 14 mai 2011, Montréal;
Conseil de fondation – 15 mai 2011, Montréal;
Comité exécutif – 24 septembre 2011,
Montréal;
Comité exécutif – 19 novembre 2011,
Montréal;
Conseil de fondation – 20 novembre 2011,
Montréal;

La séance est levée à 13h30.

POUR APPROBATION

JOHN FAHEY, CA
PRÉSIDENT DE L'AMA